

Le 3 mai 2022

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de Santé**

**Procès-verbal
du Conseil d'UFR du 21 avril 2022**

Table des matières

I. Approbation du PV du 17 février 2022 – Vote.....	4
II. EUR Live : Création d'un DU- Vote	4
III. Licence Santé : Information sur la filière Ingénieur à l'issue de la L1	5
IV. IUK : Création d'une filière en apprentissage – Vote.....	6
V. Les études de santé : Calendrier universitaire 2022-2023 - Vote.....	7
VI. MMOP : Modalités de sélection pour l'accès aux filières - Vote.....	9
VII. R2C : Information sur la mise en place pour l'année 2021-2022	9
VIII. Emplois : Ouverture de la prospective Hospitalo-U 2022/23 - Vote	10
IX. Emplois : Révision des effectifs CCA et AHU – Vote.....	11
X. Actualité : Un degré pour la planète en paix - Information	12
XI. UFR de Santé : Point travaux - Information.....	13

Membres présents :

Mmes Guiliana Amaddeo, Françoise Botterel, Virginie Escabasse, Sophie Lanone et Suzanne Roblot.

MM. Vincent Audard, Charles-Henri Flouzat-Lachaniette, Hervé Hagège, Stéphane Jamain, Claude Lacheny, François Lemonnier, Pascal Lim, Armand Mekontso-Dessap, Frédéric Relaix, Allan Thiolat et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

Mmes Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Caroline Barau, Florence Canoui-Poitrine, Martine Garrigou, Brigitte Hillion Mélanie Nowak et Orianne Wagner Ballon.

MM. Florent Eymard, Olivier Féraud, Stéphane Herbaud et Jean-Christophe Lourme.

Membres non représentés, non excusés :

Mmes Laurence Caeymaex, Isabelle Delacroix-Szmania, Julie Fabre, Emilie Ferrat, Myriam Guita, Laurence Lenoir-Labrevois et Myriam Rezgui.

MM Florian Bruneau, Lucas Dabreteau, Sylvain Diamantis, Michel Ikka et Willem Paillusson.

Invités présents :

Mmes Malika Derras, Sophie Dupuis, Géraldine Esteva-Tixier, Céline Ibrahim, Chantal Kuadjovi, Lina Penagos, et Anne Pizard et Françoise Pompét.

MM Thomas Miralles.

I. Approbation du PV du 17 février 2022 – Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 17 février 2022 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II. EUR Live : Création d'un DU- Vote

Rapporteurs : Geneviève Derumeaux et Lina Sanchez

Annexe 1

Lina Sanchez introduit l'EUR LIVE, formation innovante, qui s'ajoute aux masters associés et propose 3 piliers (diapositive n°2 à 5) :

- Santé et biologie
- Économie de la santé & épidémiologie
- Santé et environnement

L'objectif est d'offrir une formation autour de la vulnérabilité et d'encourager la mobilité internationale.

L'année dernière lors du conseil de l'UFR du 22 avril 2021, les structures de l'EUR ont été votées, basées sur des UE mais sans diplôme ou label qui valorisait ce parcours. C'est pourquoi des vidéos sous forme de « séries », ont été créées et mises à disposition sur la chaîne youtube de l'UPEC. Mais cette réponse apportée n'était pas suffisante pour valoriser le cursus (diapositive n°7 et 8).

Aujourd'hui, la création d'un diplôme d'université « EUR Live » est proposée sur la base de 3 grands modules d'enseignement :

- Transdisciplinaire
- Spécialisation
- Vulnérabilité

Cette formation dure 90h : 60h en distanciel avec les séries qui seront disponibles sur les plateformes Eprel et Cristolink ainsi que 30h dont la première aura lieu au Musée Nationale d'histoire Naturelle cet été.

Elle présente ensuite les modalités de contrôles des connaissances et elle ajoute que les structures restent inchangées, seuls les noms évoluent. Les UE deviennent des séries (diapositives n°10 et 13).

Elle informe les membres du conseil (diapositive n°14) :

- Du lancement de plusieurs appels à bourses
- Des dates de la première École d'été
- D'événements afin de développer les réseaux à l'international.

Sophie Hüe ajoute que le choix s'est porté sur l'enseignement sous forme de « séries » car l'EUR-Live regroupe 3 universités et cela permet de faciliter l'organisation. Il était important également, à la demande des étudiants, de créer ce DU car la partie « vulnérabilité » devait être valorisée.

Le Doyen salue cette initiative qui simplifie le concept des EUR.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

III. Licence Santé : Information sur la filière Ingénieur à l'issue de la L1

Rapporteur : [Françoise Botterel](#)

[Annexe 2](#)

Françoise Botterel commence par présenter EPISEN (École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique). Il s'agit d'une école d'ingénieurs au sein de l'université qui propose 3 parcours (diapositive n°2) :

- ISBS (Ingénieur en génie biomédical et santé) : forme des experts au service de l'innovation médicale et pharmaceutique (plus proche des formations médicales)
- ITS (Ingénieur en technologies pour la santé) : forme des spécialistes en technologies du numérique et de l'intelligence artificielle au service de l'infrastructure.
- SI (Ingénieur en systèmes d'information) : forme des spécialistes de Systèmes d'Information

Un parcours particulier est présenté pour les étudiants ayant fait une Licence Santé et souhaitant effectuer une passerelle vers les études d'ingénieur. Un parcours « santé et numérique » sera accessible en L2 qui leur permettra d'accéder directement à la première année d'études d'ingénieur au moment de la L3. Ils poursuivront en deuxième et troisième année d'ingénieur et il leur sera toujours possible de bénéficier d'une passerelle vers médecine. Les enseignements du parcours ingénieur auront lieu sur le campus Saint Simon au sein d'EPISEN. Les examens seront gérés par EPISEN également (diapositive n°3).

Concernant le recrutement, les étudiants pourront postuler en juin en présentant un dossier comprenant les notes du secondaire et de la première année de licence. Ils seront évalués à l'aide de tests de logique et d'anglais.

Cette année préparatoire accueillera 30 étudiants maximum car il y a de nombreux travaux pratiques en présentiel et cela permettra un encadrement efficace.

Elle informe que ce parcours a été présenté aux L1, ils pourront postuler en juin en présentant leur candidature.

Cette année préparatoire est composée, pour beaucoup, de mathématiques, d'informatique et de physique (diapositive n°5), insiste-elle.

Un tutorat sera mis en place après le recrutement des étudiants.

Il sera possible pour les étudiants de revenir à la Faculté de Santé pour cela ils devront redoubler en deuxième année de L2 sciences pour la santé.

Cette école représente un atout évident pour nos étudiants ayant un attrait pour les sciences dures et permettrait de renforcer les liens entre l'hôpital et EPISEN, notamment grâce aux stages du cursus.

Le Doyen salue la possibilité de diversification mais regrette le faible nombre par rapport au nombre global d'étudiants en licence santé. Dans le futur, notre société aura besoin de médecins-ingénieurs. Il ajoute que pour le moment 2/3 des étudiants de la 1^e année en Licence Santé se présentent à MMOP et le désir principal des étudiants est encore la médecine. Le souhait à long terme de l'exécutif est de proposer aux étudiants des pistes de diversification de formation.

IV. IUUK : Création d'une filière en apprentissage – Vote

Rapporteur : Claire Marsal

Annexe 3

Claire Marsal explique que l'idée de mettre en place un CFA au sein de l'IUUK fait suite à une prise de conscience des problèmes financiers de certains étudiants pendant les années covid qui bénéficiaient notamment d'aides alimentaires. L'équipe a été beaucoup touchée et tente d'apporter une solution.

Eric Léonel, vice-président délégué « FTLV, Apprentissage et Alternance, Entrepreneuriat » et Mme Mauricette Jarry, coordinatrice du CFA UPEC, aident à monter ce dispositif qui est totalement nouveau pour tout le monde.

La formation de kinésithérapie se déroule sur 5 ans puisque les étudiants réalisent une première année en L1 sciences pour la santé et ensuite, accèdent à la première année de kinésithérapie pour 4 ans. Des périodes de stages rythment tout le cursus (diapositive n°2).

Deux types de CFA s'offrent aux étudiants de l'IUUK soit sur :

- 2 ans de la 3^e à la 4^e année
- 3 ans de la 2^e à la 4^e année

Concernant le CFA sur 2 ans, il est en collaboration avec le Centre de Rééducation « Les Trois Soleils » de Boissise le Roi qui accueille un grand nombre de nos stagiaires. Le centre propose que le dispositif soit fait pour 1 à 2 étudiants chaque année. Il a été convenu que l'étudiant sera sur le centre durant la moitié des vacances universitaires ; une présence est obligatoire en cours, y compris les cours magistraux. Les étudiants seront suivis par un kinésithérapeute du centre. Cependant le parcours d'un étudiant en kinésithérapie doit être varié afin d'obtenir toutes les compétences pour exercer en libéral. Ainsi l'étudiant fera d'autres stages dans d'autres structures durant sa formation. Seul le stage professionnalisant de 4^e année se fera sur le site des Trois Soleils. Elle conçoit que cela n'est pas une organisation habituelle par rapport à des CFA qui travaillent avec des entreprises.

Le CFA sur 3 ans s'adresse à un étudiant en formation continue qui souhaite bénéficier de ce dispositif. Il a « trouvé » un institut pour l'accueillir en CFA. Il s'agit de l'Institut médical de Sologne (45) qui lui propose un contrat dès l'année prochaine. L'IUUK et l'institut travaillent sur la mise en place de ce dispositif car les deux parties sont novices sur le sujet.

Certaines écoles privées parisiennes de kinésithérapie proposent des formations en CFA afin d'attirer les étudiants grâce à l'apprentissage. Elle cite l'exemple de l'école de kinésithérapie

de Meaux (77) dont la moitié des étudiants sont en CFA. Il s'agit d'un véritable critère de recrutement et représente un enjeu important pour être attractif. Les étudiants sont rémunérés entre 800 et 900€ par mois pendant toute leur scolarité, ce qui est non-négligeable ajoute-elle.

Pour l'IUK, il s'agit véritablement d'un élément très positif qui apporte une réponse financière aux étudiants en difficulté mais cela représente également un apport financier pour l'UPEC et l'IUK car l'OPCO règle les frais de formation à l'université.

Elle annonce aux membres du conseil que le dispositif ne modifie pas le contrat et le budget avec la Région si cela ne concerne que très peu d'étudiants. Par contre, si le dispositif était étendu, le budget en serait modifié.

Le Doyen insiste sur le fait que la Région est très attentive à ce genre de changements. La solution la plus simple serait d'ouvrir de nouvelles places en CFA ce qui n'aura pas d'impact sur le budget de l'Université ni sur celui de la Région. Pour finir, il ajoute que la formation par l'apprentissage représente un des projets phare de la faculté dont le souhait est que la L3 se réalise en alternance.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

V. Les études de santé : Calendrier universitaire 2022-2023 - Vote

Rapporteur : [Françoise Botterel](#)

[Annexe 4](#)

Ce calendrier a été élaboré avec les services de scolarité que Françoise Botterel remercie chaleureusement.

Licence Science pour la santé, Semestre 1 :

- Rentrée 5 septembre 2022,
- Examens terminaux à Rungis pour la L1 et la L2 la semaine du 12 décembre 2022

Licence accès santé, Semestre 1 :

- La rentrée aura lieu la semaine du 3 octobre 2022
- L'examen terminal à l'UFR de Santé la semaine du 28 novembre 2022
- Licence 3 : les examens auront lieu la semaine du 14 novembre et les étudiants devront effectuer un stage de 8 semaines
- Les Jurys seront organisés la semaine du 30 janvier 2023

Licence Science pour la santé L1 & L2, Semestre 2 :

- L'examen terminal se déroulera à Rungis sur tablette la semaine du 17 avril 2023

Licence accès Santé 1 et 2 :

- L'examen terminal se fera à l'UFR de Santé la semaine du 27 mars 2023

Licence Science pour la Santé L3, Semestre 2 :

- L'examen aura lieu la semaine du 2 mai 2023

Les deuxièmes sessions pour la :

- L1 et option santé 1 et 2 se feront la semaine du 3 juillet 2023
- L2 auront lieu la semaine 12 juin 2023

Concernant les études de médecine, au semestre 1 :

- DFGSM1, 2 et 3 : le début de l'année commencera la semaine du 12 septembre 2022 et les examens sont programmés sur la semaine du 3 janvier 2023
- DFGSM2 : les ateliers simulation auront lieu la semaine du 5 décembre 2022 et le service sanitaire se déroulera la semaine 23 janvier 2023
- DFGSM3 : les stages débiteront la semaine du 19 septembre 2022 et se suivront. Elle précise que l'année dernière, il a été compliqué de fractionner les semaines de stages
- DFASM1 et DFASM2 : l'année débute la semaine du 5 septembre 2022. Elle explique que la rentrée se fait bien plus tôt car suite à la réforme (suppression du DFASM3), tout le programme doit tenir sur 2 ans.
- DFASM3 : les ECOS, remplaçant les CCC (certificat de compétence clinique), auront lieu la semaine du 23 janvier 2023
- Une semaine de révisions est programmée avant les examens

Le semestre 2 :

- DFGSM : le séjour au ski est programmé la semaine du 13 mars
- DFGSM2 : les stages (2 fois 3 semaines) débiteront le 30 janvier et ne seront pas fractionnés
- DFASM : les ECOS se dérouleront la semaine 15 mai. Elle précise qu'il n'y a pas d'ECOS en deuxième session, ils seront remplacés par des vignettes
- DFASM1 : les conférences auront lieu du 22 mai au 19 juin
- DFASM2 : les dates pour les conférences sont encore en discussion avec les étudiants mais elles devront avoir lieu en juillet et en septembre
- DFASM3 : Les ECN « nouvelle formule » pour la semaine 19 juin
- Une semaine de révisions est programmée avant les examens

Françoise Botterel tient à remercier Vincent Audard pour la gestion des examens rendue compliquée par la réforme.

Elle présente les calendriers universitaires de l'ensemble des formations paramédicales et des masters (diapositive n°6 à 8)

Pour conclure, elle présente la maquette globale et fait part aux conseillers du travail effectué afin qu'aucun examen ne se chevauchent entre les formations (diapositive n°9).

Le Doyen insiste sur le fait que la mise en place des différentes réformes est d'une complexité sans nom et que cela rythme la vie de la Faculté.

Il s'associe aux remerciements de Françoise Botterel envers Vincent Audard et les services de administratifs (scolarité et service intérieur) mais remercie également Françoise Botterel.

Les calendriers universitaires sont adoptées à l'unanimité des membres, présents et représentés.

VI. MMOP : Modalités de sélection pour l'accès aux filières - Vote

Rapporteur : Françoise Botterel

Annexe 5

Françoise Botterel rappelle les capacités d'accueil pour cette année ainsi que les modalités de classements pour accéder à MMOP (diapositive n°2, 4 et 5). Concernant les épreuves orales, faisant partie du second groupe d'épreuves, elles auront lieu la semaine du 29 juin. Elle en rappelle également le déroulement. Il a été ajouté par rapport à la présentation de Sébastien Gallien lors du conseil du 21 octobre un troisième mini-entretien multiple. En plus de la « réflexion autour d'une situation complexe » et « analyse et raisonnement », il y aura la « transmission d'un conseil » avec l'aide de comédiens (diapositive 7).

Elle informe que l'année prochaine, en plus des 4 groupes déjà existants pour un accès à MMOP, il faudra ajouter 2 nouveaux groupes correspondants à la licence 3 sciences pour la santé et aux LAS disciplinaires 3^e année (diapositive n°3).

Elle soumet à l'ensemble du conseil la modification suivante : un classement en fonction des résultats obtenus au 1^{er} groupe d'épreuves (écrits) comptera pour 60% et au 2nd groupe d'épreuves (oral) pour 40%. En effet. L'an dernier le classement était calculé sur les résultats obtenus au 1^{er} et 2^e groupes d'épreuves pour 50% chacun.

De plus, il y aura une harmonisation des notes par correction des valeurs moyennes et de la variabilité (modèles de régression linéaire à effets mixtes en 2 temps) et il sera possible d'effectuer une bascule des places d'un groupe vers un autre si, bien évidemment, les résultats sont supérieurs à la note seuil et dans le respect des quotas fixés par l'arrêté (diapositive 8).

Pour finir, elle récapitule à l'aide d'un schéma l'admission en MMOP qui peut se faire en 2 parties (diapositive n°9).

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

VII. R2C : Information sur la mise en place pour l'année 2021-2022

Rapporteur : Vincent Audard

Annexe 6

Vincent Audard effectue un bref rappel des grands principes de la R2C qui s'appliquent au DFASM 1 de cette année (diapositive n°1,2 et 3). Il approfondit le sujet des EDN (épreuves dématérialisées nationales) qui remplacent les ECN et en explique le fonctionnement (diapositive n°4 et 5).

La validation s'effectuera si les étudiants obtiennent une note supérieure ou égale à 14 sur 20 sur les items du rang A et seuls les étudiants ayant obtenu cette note pourront participer aux ECOS.

Les épreuves de seconde session seront à organiser par les universités ou les facultés, ce qui est différent car non organisé par le CNG (centre national de gestion).

Il rappelle les grands principes des ECOS facultaires : pour valider les ECOS l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 (diapositive n°8 et 9). L'équipe pédagogique en accord avec les élus étudiants, a décidé de remplacer le certificat de compétence clinique pour les futurs DFASM 3 par des ECOS.

Des ECOS nationaux seront également mis en place, annonce Vincent Audard inquiet quant à l'organisation. Ces ECOS nationaux seront organisés par le CNG et comporteront 10 stations réparties en 2 circuits de 5 stations. L'étudiant devra obtenir une note supérieure à 10 sur 20 pour validation des ECOS nationaux (diapositive n°10, 11, 12). Afin de valoriser son parcours, l'étudiant pourra obtenir 60 points maximum sur certains critères et il en présente quelques exemples (diapositive n°14)

Il informe que la note finale se compose de 60 % des EDN, 30% des ECOS et 10% pour le parcours de formation.

Concernant l'appariement, les items ont été regroupés dans les différents groupes de spécialités.

Pour conclure, il explique aux conseillers qu'à la Faculté de Santé, la mise en place de cette réforme a été faite rapidement avec (diapositive n°18 à 24) :

- Une nouvelle docimologie : les enseignants ont été informés
- Un calendrier universitaire : adapté et modifié en fonction de la réforme
- Un démarrage des ECOS en 2020-2021 : Il remercie tous les enseignants et les services administratifs pour l'organisation millimétrée de ces ECOS.

L'objectif à terme est de proposer des ECOS tous les ans à tous les étudiants de DFASM, conclue-t-il.

VIII. Emplois : Ouverture de la prospective Hospitalo-U 2022/23 - Vote

Rapporteur : Bernard Maitre

Annexe 7

Bernard Maitre présente les membres de la commission GPHU (Groupe de la prospective Hospitalo-Universitaire) qu'il remercie pour ce travail.

Il annonce les dates des prochaines réunions du GPHU qui auront lieu le 13 mai, le 1er juillet et courant septembre ou octobre 2022 (diapositive n°1).

Il explique que la révision des effectifs a commencé par une mise à jour de la prospective. Elle est basée sur l'ensemble des réponses et propositions des chefs de service et responsables d'unité fonctionnelle pour chaque discipline.

Il présente, aujourd'hui, une partie de la révision. Voici les premières disciplines sélectionnées pour les postes de PUPH (professeur des universités - praticien-hospitalier) :

- Cardiologie
- Chirurgie vasculaire
- ORL

Il annonce que les candidats vont être auditionnés au prochain GPHU de mai 2022 et que le travail se poursuit pour les autres postes de PU-PH, MCU-PH et de PHU.

Pour conclure, il souhaite aborder le sujet de la médecine générale. En effet, jusqu'à présent, les dossiers des PUMG et MCUMG étaient examinés séparément et en dehors du GPHU.

Le doyen prend la parole et explique que l'activité de recherche en médecine générale gagne de plus en plus en qualité et que le ministère considère que la médecine générale est une discipline en tension donc une priorité pour déployer des postes. Pour ces raisons, il souhaite intégrer à la révision des effectifs les postes de MG. Une discussion est en cours avec Vincent Renard, directeur du DUERMG, sur les critères de sélection et d'évaluation.

Le doyen poursuit en faisant le point sur le processus de la révision des effectifs. En effet, depuis quelques années, le calendrier du ministère concernant la révision des effectifs n'a cessé d'évoluer. Initialement la campagne débutait en janvier et cette année, elle a commencé en avril. Cela n'est pas sans conséquences en interne puisque les postes sont libérés par soit :

- Des départs à la retraite
- Un repyramidage ou dépyramidage
- Des créations de postes

Il fait part aux membres de la complexité de ces révisions avec des « calendriers instables » et il faut sans cesse s'ajuster aux annonces du ministère (disciplines en tension, création de poste suite au COVID, ...). Cela se complique davantage avec les modibilités des HU.

Pour conclure, les élections du président de la République à venir vont modifier la composition des cabinets ministériels et il faudra de nouveau négocier avec les futurs conseillers.

Cette première proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

IX. Emplois : Révision des effectifs CCA et AHU – Vote

Rapporteur : Armand Mekontso

Annexe 8

Armand Mekontso, chargé des affaires hospitalières, débute sa présentation en rappelant la composition de la commission hospitalière de 12 membres représentant l'ensemble des disciplines et des pôles (diapositive n°2).

Il rappelle le dispositif mis en place. En amont, le service du personnel de la faculté effectue un sondage auprès des chefs de service pour connaître les demandes de maintiens, prêts ou redéploiements des postes. Ensuite, une évaluation du candidat et du service est effectuée par la commission en prenant en compte les activités de recherche, d'enseignement, ainsi que la charge hospitalière. Un classement est effectué et soumis à l'exécutif pour notamment tenir compte de la stratégie universitaire. Pour finir le conseil de l'UFR vote les propositions d'attributions de postes.

Il fait remarquer que ce travail se fait à effectifs constants et qu'il n'y a aucune création de poste. Dans un contexte où les impératifs de recherche et la charge de travail hospitalière augmentent parfois considérablement, certains services se retrouvent dans des situations critiques. Depuis plusieurs années, le parti pris a été de mieux coordonner les offres d'assistants afin d'obtenir le plus de satisfaction possible et d'expérimenter la partie du contingent LRU ou d'obtenir des solutions du côté hospitalier.

Il précise que ces postes n'ont pas vocation à remplacer un départ à la retraite ou un départ dans le service.

Le travail de la commission consiste à attribuer les postes de la manière la plus juste, en prenant en compte un certain nombre de critères.

Un questionnaire a été envoyé aux services afin de connaître au mieux leurs besoins et pour l'évaluation du service, les critères pris en compte sont (diapositive n°5) :

- L'implication dans l'enseignement
- L'implication dans la recherche
- L'activité hospitalière
- L'effectif en place

Pour le candidat :

- Le projet
- Le nombre de publications

Il présente à l'assemblée un graphique représentant depuis 2014, le nombre des demandes par rapport au nombre de postes disponibles. En effet, il est constaté une hausse des demandes à partir de 2018. Pour l'année 2019, toutes les demandes ont pu être honorées. Cette hausse du nombre de postes en 2019 s'explique par plusieurs départs d'HU qui a permis à la faculté de lancer 2 appels d'offre. L'année 2020, il est constaté de nouveau une hausse des demandes par les services et une baisse pour 2021 (diapositive n°6).

Cette année, 20 demandes de prêts, maintiens ou redéploiements ont été formulées pour 19 postes disponibles. Il présente la liste des disciplines ayant effectué une demande (diapositive n°7).

Les attributions sont (diapositive n°8 à 11) :

- 3 demandes sur 3 pour les FHU
- 6 demandes sur 7 pour les redéploiements et maintiens
- 6 demandes sur 6 pour les prêts
- 3 conventions ARS (Agence Régionale de Santé)

Pour finir, Armand Mekontso présente une demande renouvellement de changement de discipline par un prêt de poste de l'immunologie biologique vers l'hématologie biologique avec l'accord des 2 disciplines (diapositive n°11).

Les propositions d'attributions sont adoptées à l'unanimité des membres, présents et représentés.

X. Actualité : Un degré pour la planète en paix - Information

Rapporteur : Armand Mekontso

Annexe 9

Armand Mekontso explique que la guerre en Ukraine a suscité plusieurs discussions sur la dépendance énergétique de la France afin de sécuriser l'offre. Pour lui, il n'y a pas eu assez de débats autour des modes de consommation qui finiront par être imposés par les politiques. C'est au consommateur de renverser la tendance et que cela devienne un choix et non une action subie. Une réflexion a été menée au sein de l'exécutif sur la consommation énergétique à la faculté. Il s'avère que lorsque la température extérieure était de 12 degrés, il faisait entre 20 et 23 degrés dans les locaux. Il est donc possible de passer à 19/20 degrés et toujours être dans une zone de confort.

Une réduction de la courbe de chauffe a été initiée avec l'aide du service technique afin de baisser d'1 degré le chauffage. L'intérêt est de ne pas consommer de façon inutile et permet de réaliser 17 à 25% d'économie. De plus, il estime qu'en tant qu'Unité de Formation et Recherche, la faculté a un rôle sociétal et environnemental. Elle doit véhiculer un message fort et montrer l'exemple. En diminuant la température des chauffages, il s'agit également d'apporter une solidarité à l'Ukraine.

Pour finir, il ajoute qu'il sera possible d'améliorer les situations afin d'ajuster au cas par cas les températures dans le bâtiment.

Allan Thiolat demande si le combat ne serait pas plutôt celui du bâtiment dit « passoire thermique » et si cela a été pensé dans les futurs travaux. Selon lui, il faudrait raisonner sur un système autonome.

Armand Mekontso rejoint les propos d'Allan Thiolat sur le bâtiment cependant pour lui, il est également possible de jouer avec la température des chauffages. Cela n'empêche en rien d'agir.

Le doyen est conscient que le bâtiment est une fuite thermique. Il explique que dans le cadre des futurs travaux, la préoccupation écologique a été soulevée puisque les matériaux vont être recyclés. Une réflexion est également menée sur un système de refroidissement et la construction d'un amphithéâtre en plein air quand le temps s'y prêtera.

Armand Mekontso informe que cela a pu être dupliqué à l'hôpital et d'autres groupes hospitaliers envisagent également cette démarche. Il se félicite de cette prise de conscience.

XI. UFR de Santé : Point travaux - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le doyen informe les conseillers sur l'avancée des futurs travaux au sein de la faculté. Les étapes du dernier calendrier sont respectées.

A partir de cet été, des modules pour remplacer les salles de cours seront mis en place pour un déménagement effectif à partir de janvier 2023. Il est également prévu le déménagement du département de la formation médicale continue et du département de médecine générale à la toussaint au campus centre.

Au démarrage des travaux, une centaine de places de parking seront supprimées afin d'avoir une voie d'évacuation en terme de sécurité, selon la législation incendie. Pour pallier ce manque, l'hôpital Henri Mondor mettra à disposition des places de parking pour le personnel.

Il informe que les travaux débuteront en janvier pour une durée de 2 à 3 ans et souhaite réunir la communauté pour l'informer des conséquences de ces travaux sur la vie à la faculté. Des réflexions sont régulièrement faites sur le déroulement de certains examens comme la possibilité d'organiser les ECOS à Chenevier.

Les travaux du bâtiment de Recherche Biologique devraient également commencer en janvier 2023 et il est conscient de la gêne que cela va occasionner auprès de la communauté mais il tient à rassurer l'assemblée qu'il se tiendra disponible pour trouver les solutions adéquates.

Le Doyen de la Faculté de Santé



Pierre Wolkenstein

LIVE

LIFE TRAJECTORIES
& HEALTH
VULNERABILITY

CONSEIL DE GESTION 21/04/2022



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



Objectif :

- Proposer une formation innovante et transdisciplinaire, du niveau master au doctorat.

Caractéristiques :

- **Challenge:** Structuration autour de trois champs disciplinaires :
 - Santé & Biologie
 - Économie de la Santé & Épidémiologie
 - Santé & Environnement

Encouragement à la mobilité internationale



LIVE
LIFE TRAJECTORIES
& HEALTH VULNERABILITY

Graduate School of Research (EUR)

At the crossroad of health/biology, economics and environmental sciences, EUR-LIVE offers unique advanced interdisciplinary research programmes with a strong international focus.

www.u-pec.fr/eur-live

UPEC UNIVERSITÉ PARIS EST
VAL DE MARNE

RAPPEL : UNE ORGANISATION PAR PILIERS



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



 **Inserm**



Santé & Biologie

M1

- ☞ **Mention Biologie-Santé**
Parcours type : Biologie Santé

M2

- ☞ Immunité anti-infectieuse et vaccins
- ☞ Biothérapie tissulaire cellulaire et génique (BTCG)

Économie de la Santé & Épidémiologie

M1

- ☞ **Mention Économie appliquée**
Parcours type : Économie de la santé
- ☞ **Mention Santé**
Parcours type : Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales (SEMHA)

M2

- ☞ Économie de la santé
- ☞ Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales (SEMHA)
- ☞ Recherche en Santé Publique (en collaboration avec l'Université Paris-Saclay)

Santé & Environnement

M1

- ☞ **Mention Risques et Environnement**
Parcours type : Sciences & Génie de l'Environnement (SGE)
- ☞ **Mention Géographie (nouveau)**
Parcours type : territoires, villes et santé

M2

- ☞ Parcours SGE-AIR.
- ☞ Toxicologie Environnement Santé (TES)
- ☞ Géographie (nouveau)

EUR-LIVE : Ecoles doctorales et laboratoires



Sciences de la Vie
et de la Santé



Organisations,
Marchés, Institutions



Sciences, Ingénierie
et Environnement



INSTITUT MONDOR
DE RECHERCHE
BIOMÉDICALE



L'ENSEIGNEMENT AU SEIN DE L'EUR-LIVE DES UEs (2020-2021) à « SERIES » : Projet DU



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



 **Inserm**



Après COVID....

- Le programme de l'EUR LIVE en format video et disponible sur le site de l'UPEC

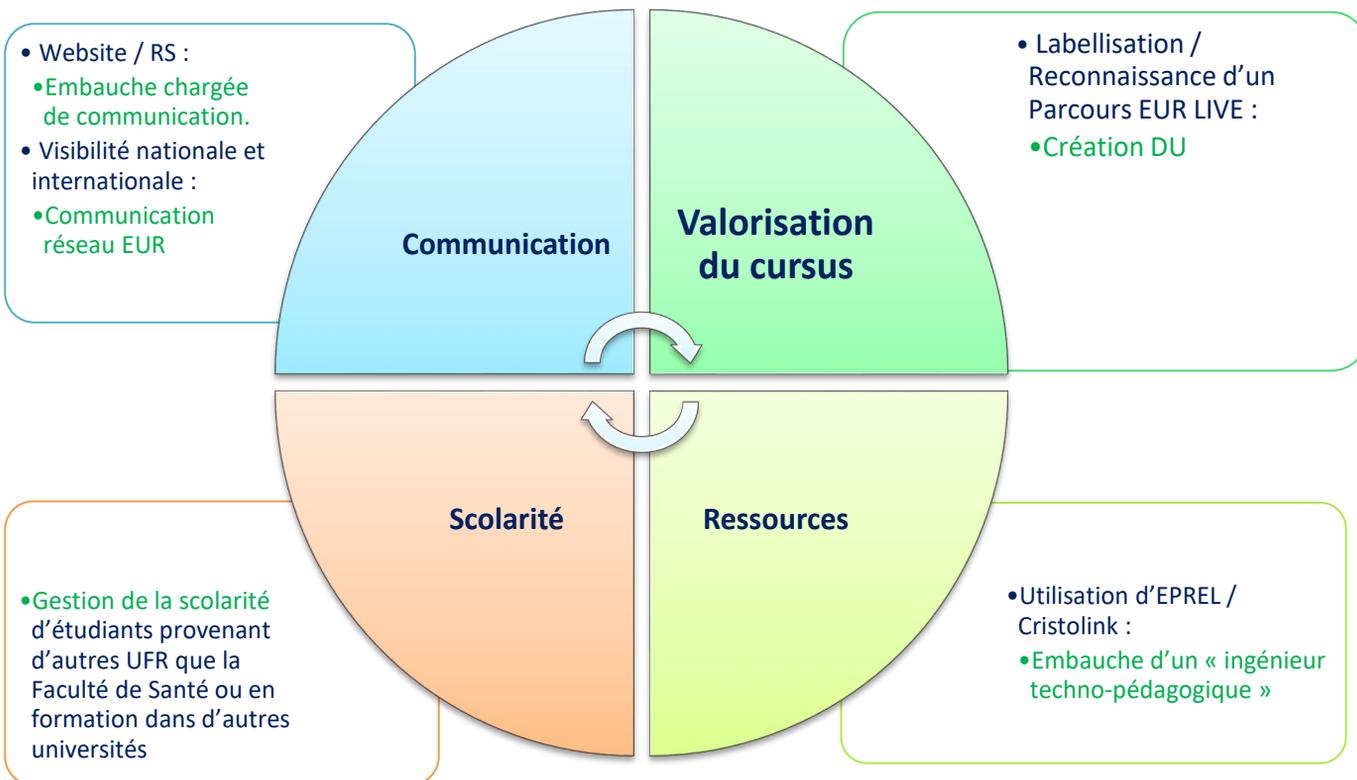


Covid19 et vulnérabilité



Longévité/Sénescence cellulaire et vulnérabilité

Vidéos disponibles en libre accès sur la [chaîne Youtube de l'UPEC](#)



<p>Transdisciplinary & multiscale training</p>	<p>Basic research tools and methods in the context of vulnerability (Multidisciplinary core competences) Yann Videau</p>
<p>Specialisation & disciplinary curriculum</p>	<p>Droit de la santé Hugo-Bernard Pouillaude</p> <p>Artificial Intelligence applied to health Etienne Audureau, Sebastien Mule, Denis Mestivier, Abdelghani Chibani</p> <p>Handicap et santé Karine Gros</p> <p>Infectious diseases as a scale of vulnerability Françoise Botterel</p> <p>Qualitative research in health social sciences Meoin Hagège</p> <p>Urban change and health-related behaviours / Risk Management Myriam Baron</p> <p>Sanitary risks (the actions of the sanitary agencies) and needs France Pirenne</p>
<p>Vulnerability training</p>	<p>Biologie & Santé</p> <p>Ageing, Longevity & Senescence Biology Olivier Bischof, Gabor Czibik, Laurent Boyer</p> <p>Cognitive disorders & neurological vulnerability Laurent Cleret / Marine Lunven</p> <p>Economie de la Santé & Epidémiologie</p> <p>Health economics Thomas Barnay / Yann Videau</p> <p>Epidemiology Adolfo Gonzalez Serrano</p> <p>Biologie & Environnement</p> <p>Phenomenology of air pollution Isabelle Coll</p>

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES DU/DIU/CU

Les informations doivent être cohérentes entre les différents documents constituant le dossier
La grille MCC doit présenter la formation de façon détaillée: Décliner les UE/Modules en ECUE

INTITULE DE LA FORMATION :EUR-LIVE : Trajectories and Health Vulnerability (École Universitaire de Recherche)					Régime d'inscription: (Voir liste déroulante)					FI & FC						
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS					EVALUATION DES CONNAISSANCES Le total par ligne doit s'élever à 100%					Coefficient (part en % par rapport à la note finale)						
Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s)*/ECUE/modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s)	Type d'enseignement (Voir liste déroulante)	Cas particuliers: 1-Préciser si l'enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Volume horaire des enseignements					Contrôle continu		Examen terminal		Coefficient		
					CM	TD	TP	Distanciel	Total	% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale			
S1	UE 11 : Transdisciplinar		Obligatoire						20	20			100		20%	
S1	ECUE 111 : Basic research tools and methods in the context of vulnerability	Yann Videau	Obligatoire						20							
S1	UE 12 : Winter School				7,5					7,5					10%	
S1	ECUE 121 : Winter School		Obligatoire		7,5											
S2	UE 21 : Specialisation curriculum		Obligatoire					20	20						20%	
S2	ECUE 211 : Droit de la santé	Hugo-Bernard Pouillaude	Obligatoire à choix						20				100			
S2	ECUE 212 : Artificial Intelligence applied to health	Abdelghani Chibani	Obligatoire à choix						20				100			
		Sebastien Mule														
		Denis Mestivier														
		Etienne Audureau														
S2	ECUE 213 : Handicap et Santé	Karine Gros	Obligatoire à choix						20				100			
S2	ECUE 214 : Infectious diseases as a scale of vulnerability	Françoise Botterel	Obligatoire à choix						20				100			
S2	ECUE 215 : Qualitative research in health social sciences	Meoin Hagège	Obligatoire à choix						20				100			
S2	ECUE 216 : Urban change and health-related behaviours / Risk Management	Myriam Baron	Obligatoire à choix						20				100			
S2	ECUE 217 : Sanitary risks (the actions of the sanitary agencies)	France Pirenne	Obligatoire à choix						20				100			
S2	UE 22 : Summer School				7,5					7,5					10%	
S2	ECUE 221 : Summer School		Obligatoire		7,5											
S3	UE 31 : Vulnerability training		Obligatoire						20	20					20%	
S3	ECUE 311 : Ageing, Longevity & Senescence Biology	Olivier Bischof	Obligatoire à choix						20				100			
		Gabor Czibik														
		Laurent Boyer														
S3	ECUE 312 : Cognitive disorders & neurological vulnerability	Laurent Cleret	Obligatoire à choix						20							
		Marine Lunven											100			
S3	ECUE 313 : Health Economics	Thomas Barnay	Obligatoire à choix						20							
		Yann Videau														
S3	ECUE 314 : Pathophysiology: from mice to clinic	Laurent Boyer	Obligatoire à choix						20				100			
S3	ECUE 315 : Epidemiology	Adolfo Gonzalez-Serrano	Obligatoire à choix						20				100			
		Pascale Salameh														
S3	ECUE 316 : Phenomenology of air pollution	Isabelle Coll	Obligatoire à choix						20				100			
		Bernard Aumont														
		Patrice Coll														
		Pasquale Sellito														
S3	UE 32 : Winter School				7,5					7,5					10%	
S3	ECUE 321 : Winter School		Obligatoire		7,5											
S4	UE 41 : Summer School		Obligatoire		7,5					7,5					10%	
S4	ECUE 411 : Summer School		Obligatoire		7,5											
S1/S2	Stage et mémoire: (Voir liste déroulante)	Durée/volume horaire éventuel stage:	Type d'enseignement: (Voir liste déroulante)	Coefficient (% note finale)	Récapitulatif des heures					Stage obligatoire uniquement si le stagiaire n'a aucune expérience professionnelle						
	Pas de stage				Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Total général							
	Pas de mémoire				30	0	0	60	90							

* si le CU/DU/DIU est constitué d'une seule UE avec des enseignements évalués de façons distinctes, préciser la nature de ces enseignements

Stage

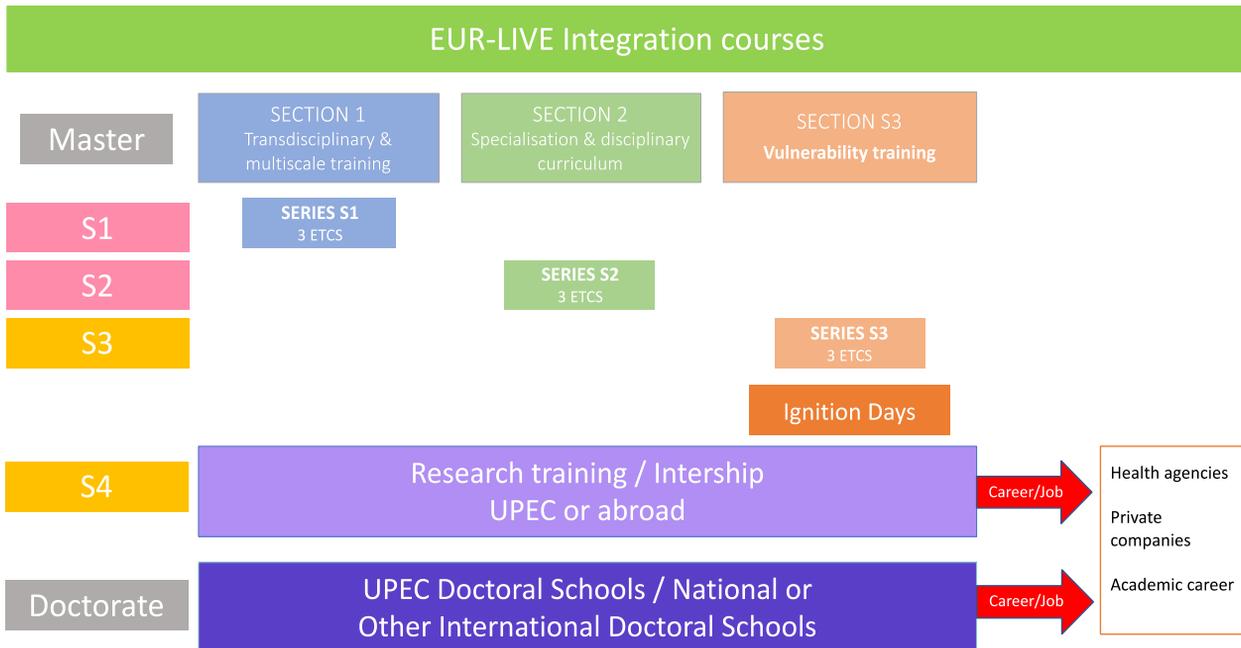
Pas de stage

Mémoire

Pas de mémoire

EUR-LIVE : DU MASTER AU DOCTORAT

(formation supplémentaire aux programmes associés)



Intégration des « SERIES » dans l'EUR-LIVE

Master 1 EUR-LIVE

M1

L'intégralité des cours M1 associé à l'EUR-LIVE

- + une « **SERIES** » transdisciplinaire obligatoire au **S1** (3 ECTS)
- + une « **SERIES** » transdisciplinaire au choix au **S2** (3 ECTS)

Master 2 EUR-LIVE

M2

L'intégralité des cours M2 associé à l'EUR-LIVE

- + une « **SERIES** » transdisciplinaire au choix au **S3** (3 ECTS)
- + **École d'été** au **S3** (3 ECTS). L'École d'été correspond à une UE vulnérabilité.
- + **Stage** sur un sujet vulnérabilité en santé (approche interdisciplinaire/ internationale) au **S4** (conditions fixés par le master associé)

Appel à bourses Ph.D.

Du 05 avril au 16 mai 2022

Appels à bourses M2:

Juin et novembre 2022

École d'été

29 et 30 septembre 2022 au
Musée National d'Histoire
Naturelle

*Vulnérabilité, vieillissement,
innovation en santé numérique*

Développement des réseaux à l'international:

Allemagne, USA, Japon,
Amérique Latine (meetings
scientifiques)



LIVE

LIFE TRAJECTORIES
& HEALTH
VULNERABILITY

CONSEIL DE GESTION

21/04/2022

MERCI

Plus d'infos : eur-live@u-pec.fr



Information sur la filière Ingénieur EPISEN à l'issue de la L1



Conseil de Gestion 21 avril 2022
Rapporteur : Françoise Botterel

EPISEN

ISBS

= former des experts au service de l'innovation médicale et pharmaceutique

Les métiers :

- Ingénieur R&D
- Ingénieur d'application
- Chef de produit
- Chef de projet
- Ingénieur coordinateur d'essais clinique
- Ingénieur conseil
- Ingénieur qualité
- Ingénieur affaires réglementaires
- Ingénieur technico-commercial
- Ingénieur en e-santé

ITS

= former des spécialistes en technologies du numérique et de l'IA au service de l'infrastructure

Les métiers :

- en lien avec les services** captation et restitution de données, systèmes embarqués, IoT, logiciels compagnons, interaction intelligente...
- en lien avec l'infrastructure** transport des données, architecture réseaux et logiciels, hébergement des données, sécurité des données et de l'infrastructure, interconnexion des systèmes, certifications....

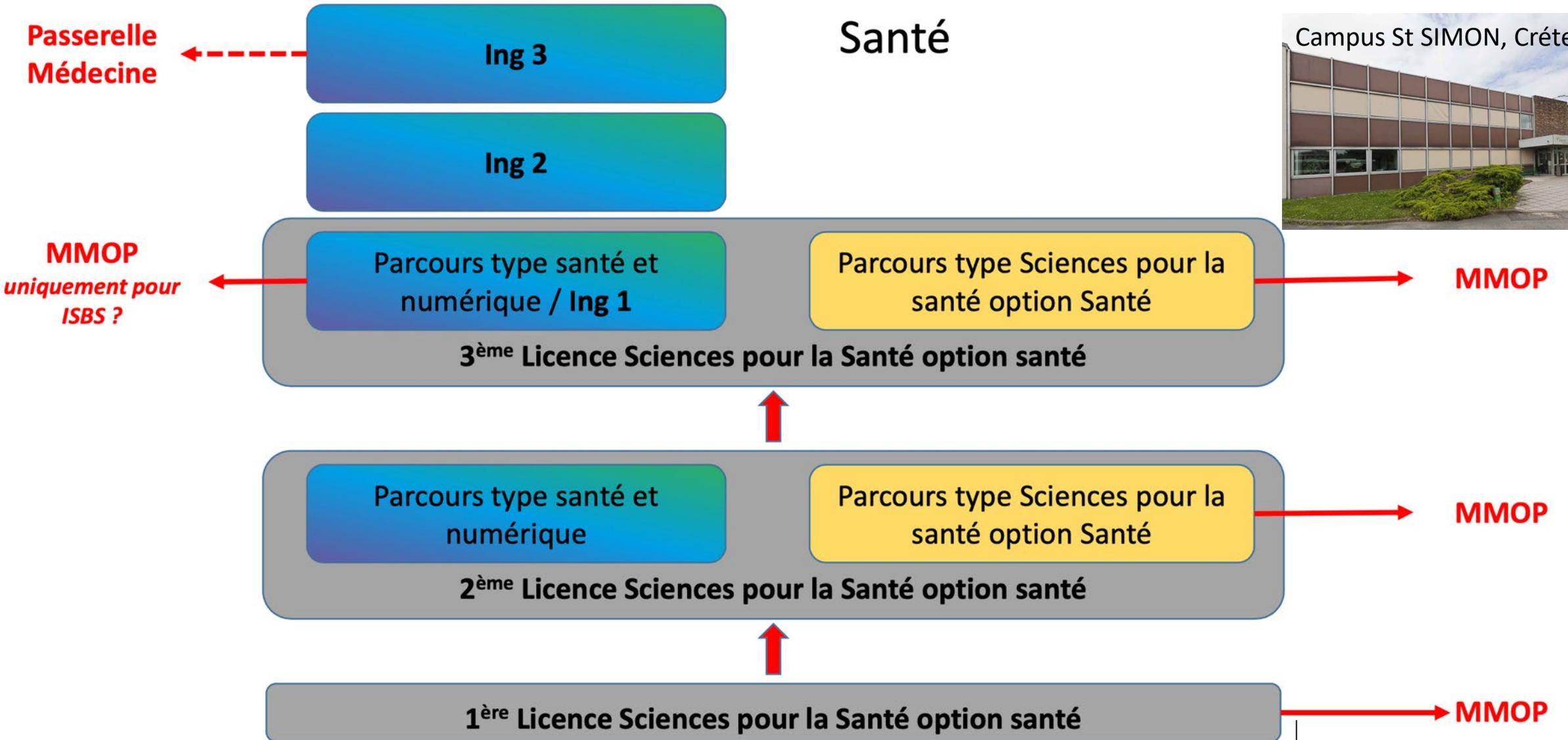
SI

= former des spécialistes des Systèmes d'Information

Les métiers :

- Ingénieur architecte SI
- Ingénieur administration base de données
- Ingénieur architecture cloud
- Ingénieur Business intelligence et machine learning
- Ingénieur R&D
- Ingénieur développement logiciel
- Ingénieur nomadisme et IoT
- Ingénieur Sécurité
- Ingénieur scrum

Un parcours dédié aux ingénieurs au sein de la Licence Sciences Pour la Santé



Ingénieur spécialité génie biomédical et santé (ISBS) - 24 FA et 24 FI

Ingénieur spécialité informatique et santé (ITS) – 24 FI et 24 FA

Ingénieur spécialité systèmes d'information (SI) – 24 FI et 24 FA

SEMESTRE 5
Spécialisation

-Bio-informatique / Médicament
-Biomécanique / Biomatériaux
-Bio-imagerie / IA

STAGE
6 mois

SEMESTRE 5

STAGE
6 mois

SEMESTRE 5
Spécialisation

-Data Engineering
-Nomadisme et Cloud computing
- Sécurité
- Santé

STAGE
6 mois

SEMESTRE 3
Tronc commun
SV / SPI / CML

SEMESTRE 4
Tronc commun
+ prés.
des spécialités

STAGE
12sem.

SEMESTRE 3

SEMESTRE 4

STAGE
14sem.

SEMESTRE 3

SEMESTRE 4

STAGE
12sem.

SEMESTRE 1

Harmonisation SV / SPI

SEMESTRE 2

Tronc commun
SV / SPI / CML

STAGE

1mois

SEMESTRE 1

SEMESTRE 2

STAGE

6sem.

SEMESTRE 1

SEMESTRE 2

STAGE

4sem.

Prépa EPISEN
(30 étudiants)

Processus de recrutement

Evaluation du dossier scolaire – tests de logique et d'anglais

LAS 1^{ère} année

Recrutement à l'EPISEN

Concours CCINP/Polytech : CPGE (MP, PC, PSI, PT, TSI, BCPST, TB) => 30 places en FI

Concours sur titres :

- Bac +2 validé (BTS, DUT, BUT, L2 / L3) => 1^{ère} année
- Bac +4 validé (M1 / M2) => 2^{ème} année

- **Math-Info (14 ECTS)**

- Maths (algèbre avancée + probabilités)
- Info (JAVA + BD + réseaux)

5 ECTS – 36h CM, 26h TD
9 ECTS – 71h CM, 45h TD

S2

- **Communication et professionnalisation (11 ECTS)**

- Management
- UE d'ouverture
- Découverte du monde de l'ingénieur EPISEN
- Anglais

2 ECTS – 15h CM, 15h TD
3 ECTS – 16h CM
3 ECTS – 10h CM, 10h TD, 15h TP
3 ECTS – 18h CM, 18h TD

- **Stage de découverte du monde professionnel**

5 ECTS – 4 semaines

- **Math-Info (15 ECTS)**

- Maths (algèbre linéaire + analyse)
- Info (architecture + algorithmique + UNIX)

6 ECTS – 46h CM, 42h TD
9 ECTS – 62h CM, 42h TD

S1

- **Sciences pour l'Ingénieur (7 ECTS)**

- Mécanique des systèmes solides rigides
- Physique appliquée

4 ECTS – 26h CM, 24h TD
3 ECTS – 20h CM, 20h TD

- **Communication et professionnalisation (8 ECTS)**

- Marketing
- Découverte du monde de l'ingénieur EPISEN
- Anglais

2 ECTS – 12h CM, 8h TD
3 ECTS – 10h CM, 15h TD, 10h TP
3 ECTS – 18h CM, 18h TD

- 19 ans d'expériences d'apprentissage des SPI à des biologistes
- Groupe de 30 étudiants
- Cours en présentiel
- CM / TD et TP
- Inclusion à l'EPISEN (Tutorat/ parrainage...)
- FI / FA

Merci à Alexandra de Tassigny pour les diapos

Alexandra d'ANGLEMONT de TASSIGNY - alexandra.detassigny@u-pec.fr
Olivier MICHEL - olivier.michel@u-pec.fr
Frédéric GAVA - gava@u-pec.fr

C.F.A. pour l'IUK

IUK Fontainebleau – 21 avril 2022

Préparation en lien avec CFA-UPEC

M Leonel

Mme Jarry

CFA : 2 possibilités pour les étudiants kinés

L1 - LAS - Option LAS	K1	K2	K3	K4	DE Masso- kinésithérapie	
	Stage 1 = 2 sem Stage 2 = 4 sem	Stage 3 = 6 sem Stage 4 = 6 sem	Stage 5 = 6 sem Stage 6 = 6 sem	Stage 7 = 12 sem		
			CFA sur 2 ans			
		CFA sur 3 ans				



CFA sur 2 ans : propositions CRF 3 Soleils

Proposition pour 2 étudiants chaque année

date à date : 10 juillet 2022 au 10 juillet 2024

L1	K1	K2	K3	K4	DE Masso-kinésithérapie
- LAS - Option LAS					
	Stage 1 = 2 sem Stage 2 = 4 sem	Stage 3 = 6 sem Stage 4 = 6 sem	Stage 5 = 6 sem Stage 6 = 6 sem	Stage 7 = 12 sem	
			CFA sur 2 ans		

- + ½ vacances universitaires sur site
- + présences obligatoires en cours
- + suivi par un MK référent du CFA

CFA sur 3 ans : Institut Médical de Sologne



1^{er} RV pour 1 étudiant en FC

date à date : 10 juillet 2022 au 10 juillet 2025

L1	K1	K2	K3	K4	DE Masso- kinésithérapie	
- LAS - Option LAS						
	Stage 1 = 2 sem Stage 2 = 4 sem	Stage 3 = 6 sem Stage 4 = 6 sem	Stage 5 = 6 sem Stage 6 = 6 sem	Stage 7 = 12 sem		
		CFA sur 3 ans				

Stages sur site ?

- + ½ vacances universitaires sur site
- + présences obligatoires en cours
- + suivi par un MK référent du CFA

Constats aujourd'hui

Pour l'IUK

- + aide aux étudiants en difficulté financière
apport financier pour l'UPEC et l'IUK
- Contrainte de travail => besoin d'aide de l'UPEC-CFA
Comprendre l'organisation et les procédures à mettre en place
Suivi des étudiants

Calendrier universitaire Faculté de Santé UPEC 2022 -2023



Conseil de Gestion 21 avril 2022
Rapporteur : Françoise Botterel

Calendrier universitaire 2022-2023 – Licence Sciences pour la santé + option santé - Semestre 1

Adopté à la CFVU le :

COMPOSANTE :		UFR Santé : Département de Licence																											
CURSUS	Mois	août-22					sept-22					oct-22					nov-22				déc-22				janv-23				
	Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5					
	Lundis	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30					
L1		D													F	R	EX1			D				J					
Option santé 1							D						F	R	EX1									D					
Option santé 2							D						F	R	EX1									D					
L2		D													F	R	EX1			D				J					
L3		D									F	R	EX1	ST	ST	ST	ST			ST	ST	ST	ST/S	J/D					

En licence : Intervalle de 15 jours entre la publication des résultats de la session initiale et le début de la seconde chance (hors CCI) (cf. dispositions générales de Licence)

Pour tous les diplômes : Calendrier harmonisé pour les formations co-accréditées

Licence Science pour la Santé (30 ECTS) :

Rentrée la semaine du 5 Septembre 2022 pour L1,L2 et L3

Examen terminal à Rungis pour L1 et L2 sur tablette semaine du 12 Décembre 2022

Licence accès Santé 1 et 2 (6 ECTS) :

Rentrée la semaine du 3 Octobre 2022

Examen terminal à l'UFR Santé la semaine du 28 Novembre 2022

Licence 3 : examen semaine du 14 novembre puis stage de 8 semaines

Jury Semaine du 30 janvier 2023

VE : voyage d'études (si prévu dans maquette)

Calendrier universitaire 2022-2023 – Licence Sciences pour la santé + option santé - Semestre 2

	janv-23					févr-23				mars-23				avr-23				mai-23					juin-23				juil-23				août-23			
52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
26	2	9	16	23	30	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21
	D				J									F	R	EX1	d				J				O	EX2								
				D						F	R	EX1					e								O	EX2								
				D						F	R	EX1					x								O	EX2								
	D				J									F	R	EX1	a			J			EX2		O									
	ST	ST	ST	ST/S	J/D											F	R	EX1			J			EX2	O									

ons générales de Licence)

Licence Science pour la Santé (30 ECTS) :

Examen terminal à Rungis pour L1 et L2 sur tablette semaine du 17 avril 2023

Licence accès Santé 1 et 2 (6 ECTS) :

Examen terminal à l'UFR Santé la semaine du 27 Mars 2023

Licence 3 : examen semaine du 2 mai 2023

Session 2 : L1 et option santé 1 et 2 semaine du 3 juillet 2023

Session 2 L2 : semaine 12 juin 2023

Calendrier universitaire 2022-2023 – DFGSM et DFASM- Semestre 1

COMPOSANTE :		UFR Santé : Département des Etudes Médiales																							
CURSUS		aout-22	sept-22				oct-22				nov-22				déc-22				janv-23						
Mois			35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5
Semaines		29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	
Lundis			AI	D												AS					R	EX1	SS	J	
DFGSM2																									
DFGSM3			AI	D																	R	EX1		J	
DFASM1					ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST						
DFASM2			AI/D									R	EX1	J											
DFASM3				ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	
			AI		D											R	EX1				J		E		
				ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	

DFGSM : début de l'année semaine 12 septembre 2022
 Ateliers simulation DFGSM2 semaine du 5 décembre 2022
 Stage DFGSM3 semaine du 19 septembre 2022 (2 x 3 semaines d'affilée)
 Examens DFGSM semaine 3 janvier 2023
 Service sanitaire DFGSM2 semaine 23 janvier 2023
 DFASM1 et DFASM2 : début de l'année semaine 5 septembre 2022
 ECOS DFASM3 (remplace CCC) semaine 23 janvier 2023

Calendrier universitaire 2022-2023 – DFGSM et DFASM- Semestre 2

janv-23				févr-23				mars-23				avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-22											
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37								
R	EX1	SS	J													Pas d'examens	F	R	EX1		J			R	EX2	J																	
			ST	ST	ST	ST	ST	ST																																			
R	EX1		J																					J/AS				R	EX2	J													
																Pas d'examens					ST	ST	ST	ST																			
				R	EX1	J											R/E	EX1		J				F	R	EX2	J																
ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST				
				R	EX1	J										Pas d'examens	R	EX1/E		J				F	R	EX2	J																
ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST				
J		E		R	EX2			J	O/EX2	J						F								J																			
ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST				

- DFGSM ski semaine du 13 mars
- DFGSM2 stage de 2 x 3 semaines d'affilée à partir du 30 janvier
- Une semaine de révisions avant les examens
- ECOS DFASM semaine 15 mai (vignette en 2eme session)
- DFASM conf 1^{er} tour du 22 mai au 19 juin
- Oraux DFASM3 : semaine 13 mars
- DFASM3 ECN NF semaine 19 juin
- DFASM3 conf dernier tour été 2023

Calendrier universitaire 2022-2023 – Paramedical Semestre 1

COMPOSANTE :		Santé/Paramédical																							
CURSUS	Mois	aout-22	sept-22					oct-22					nov-22				déc-22				janv-23				
	Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	
	Lundis	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	
M2 PasCal/DE 2 IPA Oncologie				D																					
DE 2 IPA Polypathologies				D																					
DE 2 IPA Santé mentale/Psychiatrie				D																					
DE 2 IPA Urgences				D																					
DE Infirmier			A/D											F/R	Ex1/Ex2	Ex1/Ex2					Ex1/Ex2	Ex1/Ex2	J		
K1 - Kiné 1ère année			AI-D												R	EX1				ST	ST				
K2 - Kiné 2ème année			D	ST	ST	ST	ST	ST	ST														R	EX1	
K3 - Kiné 3ème année			D							ST	ST	ST	ST	ST	ST								R	EX1	
L1 - Ergo 1ère année		D																				EX1	ST	ST	
L2 - Ergo 2ème année		D/ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST															EX1		
L3 - Ergo 3ème année		D							ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST						EX1			
IFCS - DE Cadre de Santé			D					ST	ST	ST				ST	ST								ST	ST	
Master 1 MOS				D																					
Master 2 MOS						D																			
En licence :	Intervalle de 15 jours entre la publication des résultats de la session initiale et le début de la seconde chance (hors CCI) (cf. dispositions générales de Licence)																								
Pour tous les diplômes :	Calendrier harmonisé pour les formations co-accréditées																								
	Etalement de l'année universitaire sur 10 mois																								

Calendrier universitaire 2022-2023 – Paramedical Semestre 2

CURSUS	Mois	févr-23				mars-23				avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-22				oct-23							
		Semaines	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
		Lundis	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30
M2 PasCal/DE 2 IPA Oncologie		F/EX1				ST	ST	ST	ST/J	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX2									S1			S2/J						
DE 2 IPA Polypathologies		F/EX1				ST	ST	ST	ST/J	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX2									S1			S2/J						
DE 2 IPA Santé mentale/Psychiatrie		F/EX1				ST	ST	ST	ST/J	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX2									S1			S2/J						
DE 2 IPA Urgences		F/EX1				ST	ST	ST	ST/J	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX2									S1			S2/J						
DE Infirmier	AI/D													Ex1/Ex2					F/R		Ex1/Ex2		J	Ex2	J							AI/D									
K1 - Kiné 1ère année															R	EX1	ST	ST		ST			EX2									AI-D									
K2 - Kiné 2ème année						ST	ST	ST	ST	ST	ST									R	EX1											D	ST	ST	ST	ST	ST	ST			
K3 - Kiné 3ème année														ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX1			EX2									D									
L1 - Ergo 1ère année	ST	ST			J			EX2						J		EX1	EX-∞		J/ST2	EX2/ST2	ST2	ST2/J	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2														
L2 - Ergo 2ème année					J			EX2		EX1		ST	ST	ST/J	ST	ST	ST	EX-∞	ST	J/ST2	EX2/ST2	ST2	ST2/J	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2													
L3 - Ergo 3ème année				ST	ST/J	ST	ST	ST	ST	ST	ST	EX2		J					EX1	EX1	J1	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2	ST2	EX2/F		J2								
IFCS - DE Cadre de Santé	ST							ST	ST	ST	ST							ST	ST		S	F																			
Master 1 MOS																			F																						
Master 2 MOS																			F																						

**Sélection MMOP :
Modalités d'accès aux filières médicales
Répartition des notes Ecrit/Oraux
à l'issue du second groupe**

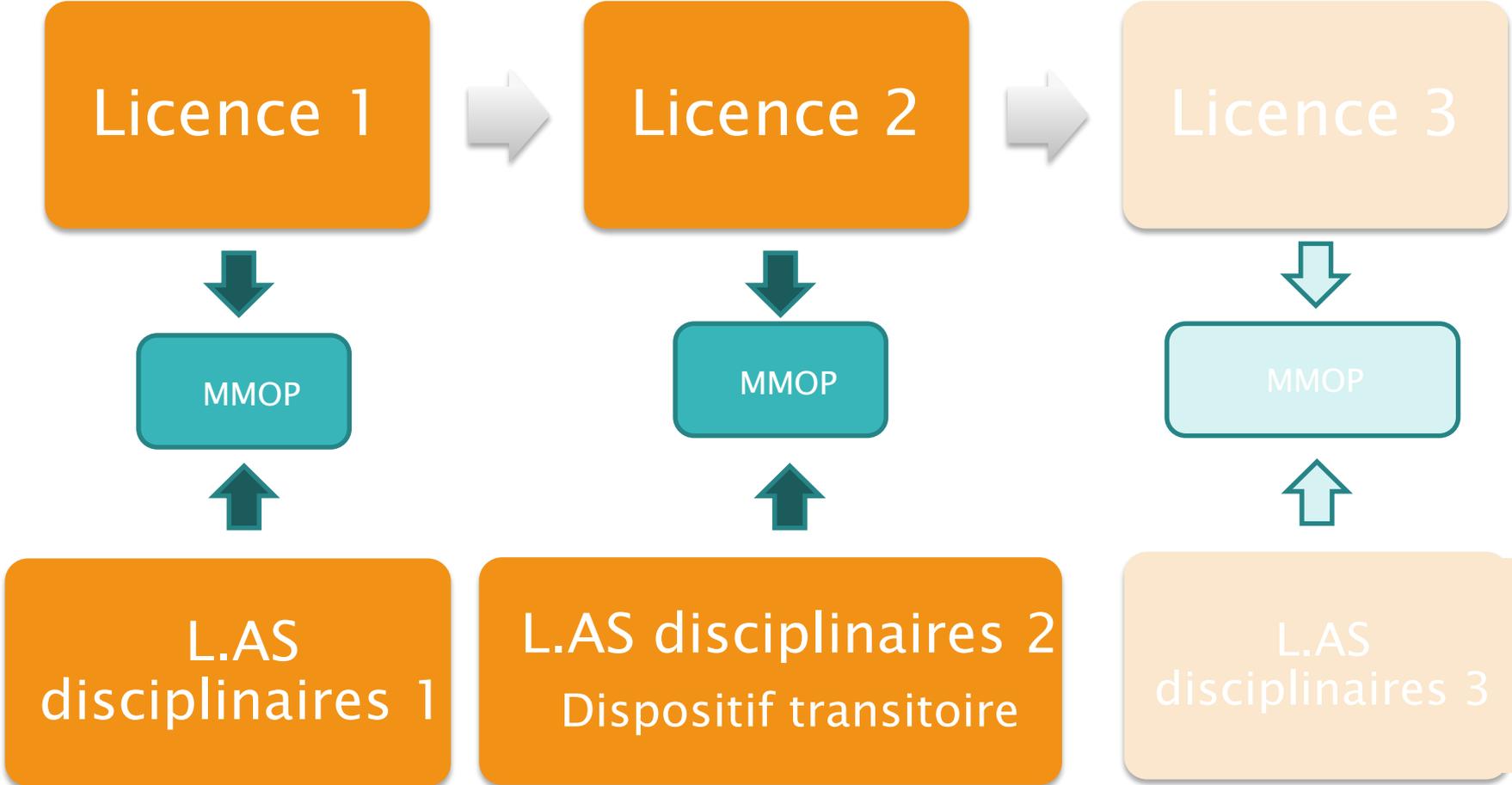
Année universitaire 2021/2022

Capacité d'accueil « accès MMOP » 2021-2022 *

Conformément à la réforme des études de santé, le numerus clausus a été supprimé et remplacé par un numerus apertus.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

	Capacité minimale
Médecine	280
Odontologie	16
Pharmacie	56
Maïeutique	12



Capacités d'accueil MMOP: répartition

Conformément au III de l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation et de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

les nombres d'étudiant·es au sein de la Faculté de Santé et des L.AS disciplinaires autorisé·es à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire 2022-2023 sont :

	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
L1 Sciences pour la Santé	137	9	15	3
L2 Sciences pour la Santé	59	5	30	6
LAS 1 disciplinaire	41	1	3	1
LAS 2 disciplinaire + dispositif transitoire	25	1	8	2
<i>Passerelles + autres</i>	<i>18</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>

L1 Santé : 1080, L2 Santé : 462, LAS1 disciplinaires : 389, LAS2 disciplinaires (90) + dispositif transitoire (61) : 151

1^{er} groupe d'épreuves (écrits)

Licence Sciences pour la Santé

- L1 : Moyenne de l'année de licence (hors options) comptera dans le mode de calcul du classement, au prorata des ECTS. (*en 2020-2021: + options discipli.*)
- L2 : Moyenne de l'année de licence hors options + UE Compétences informationnelles+ numériques + UE d'ouverture, comptera dans le mode de calcul du classement, au prorata des ECTS avec validation des UE soumises à une note seuil ($\geq 7/20$: bio mol./bio cell., grands systèmes)

L.AS disciplinaires et dispositif transitoire (L1, L2, L3)

- *Harmonisation des résultats entre les différentes L.AS disciplinaires* : calcul de la variable centrée réduite (type Z-score, méthode validée comité national RIC) de l'ensemble de l'année de licence, étudiants non L.AS inclus, puis normalisation à une note pour les étudiant·es en L.AS ayant candidaté aux filières médicales.

Second groupe d'épreuves

- **Epreuves orales**
- 3 mini-entretiens multiples (MEM): « réflexion autour d'une situation complexe », « analyse et raisonnement » et « transmission d'un conseil »
- Communes aux étudiant·es des différents groupes de parcours
- Evaluent des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé mais différentes des connaissances évaluées par le 1^{er} groupe d'épreuve => expression, empathie, esprit de synthèse et d'analyse, raisonnement

Jury second groupe d'épreuves

- **Classement en fonction des résultats obtenus au 1^{er} groupe d'épreuves (60%) et au 2nd groupe d'épreuves (40%)**
 - *Une note seuil aux épreuves orales sera définie par le jury pour l'admission aux filières médicales*
 - Harmonisation des notes par correction des valeurs moyennes et de la variabilité (modèles de régression linéaire à effets mixtes en 2 temps; cf. 2021-2022)
- Les ex-aequo sont départagés par le résultat aux épreuves du 1^{er} groupe
- Possibilité d'une liste complémentaire lorsque toutes les places ne sont pas pourvues et si note seuil obtenue
- Possibilité d'une bascule de places d'un groupe vers un autre si résultats < note seuil (dans le respect des quotas fixés par l'arrêté)
- Pas d'obligation de pourvoir toutes les places

Une admission en MMOP



Examen oral

nb étudiant.e.s ~ nb places X1,5-2
(analyse, raisonnement,
synthèse, expression, empathie) :
3 entretiens

Module de préparation en S2

50%

Médecine
Maïeutique
Odontologie
Pharmacie

- **Candidature fin mars**
- **Validation de l'année de licence en 1^{ère} session (en 1 seule année) + pour les LAS mineure Santé: note moy. $\geq 10/20$ à chacune des 4 unités d'enseignements de l'option Santé + interclassement en fonction des notes de la licence disciplinaire**

< note seuil définie par jury

\geq note seuil définie par jury

$\leq 50\%$

À la suite des écrits

Vote





Conseil de gestion 21 Avril 2022

Mise en place de la Réforme R2C à l'UFR de Santé Paris Est Créteil

Pr Vincent AUDARD

Référent enseignant R2C

Responsable DFASM1 et DFASM2

Néphrologie et Transplantation

Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

UFR de Santé Paris Est Créteil

Les grands principes de la R2C

Réforme du 2^{ème} cycle des études médicales = Réforme dite R2C

- La R2C vise à mettre en place un cursus renoué où les connaissances doivent avant tout aider les étudiants à développer leurs compétences
- L'approche par compétences implique de passer du paradigme d'enseignement au paradigme d'apprentissage. Dans le premier, ce qui compte, c'est la façon dont l'enseignant fait cours. Dans le second, ce qui est important, c'est ce que l'étudiant apprend et sa capacité à utiliser ce qu'il a appris
- Faire en sorte que les connaissances apprises soient mobilisables en milieu professionnel
- Les connaissances sont le socle naturel des compétences

Nouveau programme de connaissances

- **Hiérarchisation du contenu des items du programme :**
 - * Rang A : connaissances que tout étudiant doit connaître en fin de 2^{ème} cycle
 - * Rang B : connaissances devant être acquises par l'étudiant en fin de 2^e cycle pour qu'il soit apte, dès le 1^{er} jour de la phase socle du DES qu'il a choisi, à exercer en tant qu'étudiant de 3^{ème} cycle
 - * Rang C : Connaissances de spécialité uniquement enseignées en 3^{ème} cycle
- **Modification, suppression, ajout d'items de connaissances**

Evaluation des compétences

Mise en situation ECOS avec l'aide des 356 situations cliniques de départ et 11 domaines de compétence (interrogatoire, examen clinique, urgence, stratégie diagnostique iconographie, synthèse des résultats des examens paracliniques stratégie pertinente d'épreuve en charge, procédure, annonce communication inter-pro, Education prévention

Nouvelles modalités docimologiques

Mini DP

Key feature problems

Single best answer

QRM zones à pointer

Les grands principes de la R2C

CNESER du 15 novembre 2021

Arrêté relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine

Le décret n°2021-1156 du 7 septembre 2021 modifie, pour l'accès au troisième cycle des études de médecine, la procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale. La procédure d'admission repose désormais sur :

- des épreuves d'évaluation des connaissances, sous forme d'épreuves dématérialisées (ED),
- des épreuves d'évaluation des compétences, sous forme d'examens cliniques objectifs structurés (ECOS),
- la prise en considération du parcours de formation de chaque étudiant.

Le Centre national de gestion (CNG) est chargé de l'organisation de la procédure nationale d'appariement qui fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Les grands principes de la R2C : EDN

Programme R2C : 367 items



EDN
Note de
connaissances
rang A \geq 14/20

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

Connaissances de rang A + Connaissances de rang B

Docimologie adaptée au raisonnement clinique

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

Arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales
donnant accès au troisième cycle des études de médecine

NOR : ESRS2138083A

Art. 2. – Les épreuves dématérialisées sont placées sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur et sont organisées par le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG).

Elles se déroulent annuellement et de manière simultanée, dans la mesure du possible avant la fin de la dernière semaine du mois d'octobre, sur des supports numériques dans des centres d'épreuves ouverts au sein ou à proximité des universités ou établissements comprenant une unité de formation et de recherche (UFR) de médecine ou une composante qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation, après :

Organisation des EDN

Déroulement des épreuves

Art. 7. – Les épreuves dématérialisées mettent en œuvre des modalités d'évaluation diversifiées par l'intermédiaire d'épreuves comportant différentes catégories de questions constituant des formats docimologiques divers. Les catégories de questions sont réparties en questions à réponses multiples ou à réponse unique à meilleure réponse parmi quatre à cinq propositions, en questions à réponses multiples parmi dix à vingt-cinq propositions présentées en menu déroulant, en questions à réponses uniques ou multiples sous forme de zones à pointer sur une illustration ou un texte, en questions à réponse ouverte et courte sous forme de réponse libre d'au maximum cinq mots et en tests de concordance de scripts.

Les épreuves dématérialisées se déroulent sur quatre plages horaires de trois heures chacune. Pour trois de ces plages horaires, chacune est composée d'un ensemble de questions isolées et de dossiers progressifs pouvant intégrer des problèmes à élément clé. Les questions et dossiers peuvent revêtir un caractère multidisciplinaire. Les formats des questions isolées ou des questions au sein des dossiers progressifs sont précisés à l'alinéa précédent. Chaque dossier progressif est composé de trois à huit questions. Chacune de ces plages horaires représente un total de 90 à 110 questions de différentes catégories et constitue une unité de composition. Chaque unité de composition est indépendante l'une de l'autre de façon à faire l'objet d'une composition puis d'une correction autonome. Toutes les unités de composition ont la même valeur.

La quatrième plage horaire est constituée d'une lecture critique comportant deux unités de composition d'une durée d'une heure trente constituées pour chacune d'entre elles d'un article scientifique. La première unité de composition porte sur un article ayant une orientation clinique. La seconde unité de composition porte sur un article ayant une orientation physiopathologique. Chaque lecture critique d'article comporte 13 à 17 questions à réponses multiples ou à réponse unique, qui sont posées de manière progressive. Les deux unités de composition sont indépendantes l'une de l'autre de façon à faire l'objet d'une composition puis d'une correction autonome et ont la même valeur. La notation des questions de la lecture critique est affectée d'une pondération double par rapport aux questions des trois autres unités de composition.

Les épreuves dématérialisées font l'objet d'une correction automatisée.

Validation des EDN

II. – La note minimale mentionnée au IV de l'article R. 632-2-1 du code de l'éducation attribuée aux connaissances dites de rang A est fixée à 14/20.

III. – Les notes obtenues aux questions mentionnées au II du présent article permettant d'évaluer les connaissances dites de rang A et aux questions mentionnées au III permettant d'évaluer les connaissances dites de rang B représentent 60 % de la note globale constituant le dossier du candidat pour le processus d'appariement.

Les candidats s'inscrivent sur le site dédié du CNG accessible pendant la période d'inscription. Ils remplissent le formulaire en ligne et téléversent une version numérisée des documents suivants :

1° La copie de la carte nationale d'identité ou du document en tenant lieu ;

2° Une attestation délivrée par le responsable de l'établissement d'origine de l'étudiant certifiant que celui-ci est inscrit en avant-dernière année de deuxième cycle des études de médecine.

Pour pouvoir participer aux épreuves dématérialisées, l'étudiant est tenu de produire une attestation de validation de l'avant-dernière année de deuxième cycle des études de médecine.

Art. 9. – I. – Les épreuves de la seconde session sont organisées par les universités ou établissements comprenant une unité de formation et de recherche (UFR) de médecine ou une composante qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation.

Validation des EDN

II. – À l'issue de la seconde session et après délibération du jury mentionné à l'article 17 du présent arrêté, les candidats ayant obtenu une note permettant d'évaluer les connaissances dites de rang A au moins égale à la note minimale mentionnée au II de l'article 8 du présent arrêté, peuvent participer aux ECOS. Les UFR transmettent au jury national les notes des candidats ayant participé à la seconde session. Le jury établit la liste des candidats admis à participer aux ECOS et la transmet au CNG au format défini par celui-ci.

Les notes obtenues au titre de la seconde session ne sont pas prises en compte pour la procédure d'appariement mentionnée à l'article R. 632-2-7 du code de l'éducation. Seules les notes obtenues lors de la première session sont prises en compte.

III. – Les candidats ayant obtenu à l'issue de la seconde session une note aux questions permettant d'évaluer les connaissances dites de rang A inférieure à la note minimale mentionnée au II de l'article 8 du présent arrêté, sont tenus d'adresser au directeur général du CNG, dans le mois qui suit la délibération du jury, la demande de participer aux épreuves dématérialisées organisées au titre de l'année universitaire suivante. Cette demande doit être effectuée par envoi recommandé donnant date certaine à sa réception. Les étudiants concernés se réinscrivent à l'université en troisième année de deuxième cycle des études de médecine. Les stages effectués au cours de cette année supplémentaire ne donnent pas lieu à validation.

Les grands principes de la R2C

Examens Cliniques Objectifs et Structurés

Evaluer le **savoir**, le **savoir-être** et le **savoir-faire** : **observation directe de la performance réelle**
Epreuve basée sur la **simulation/mise en situation clinique**, avec un **jeu de rôle** patient-étudiant, permettant une évaluation standardisée, reproductible et équitable

Examen

Permet une évaluation fiable des compétences

Clinique

Tâches à effectuer dans les stations = situations cliniques réelles

Structuré

Chaque candidat fait face à la même situation, doit effectuer la même tâche, de la même difficulté, dans le même délai.

Stations de **durée limitée**

Répétition des stations : couverture des domaines à évaluer

Objectif

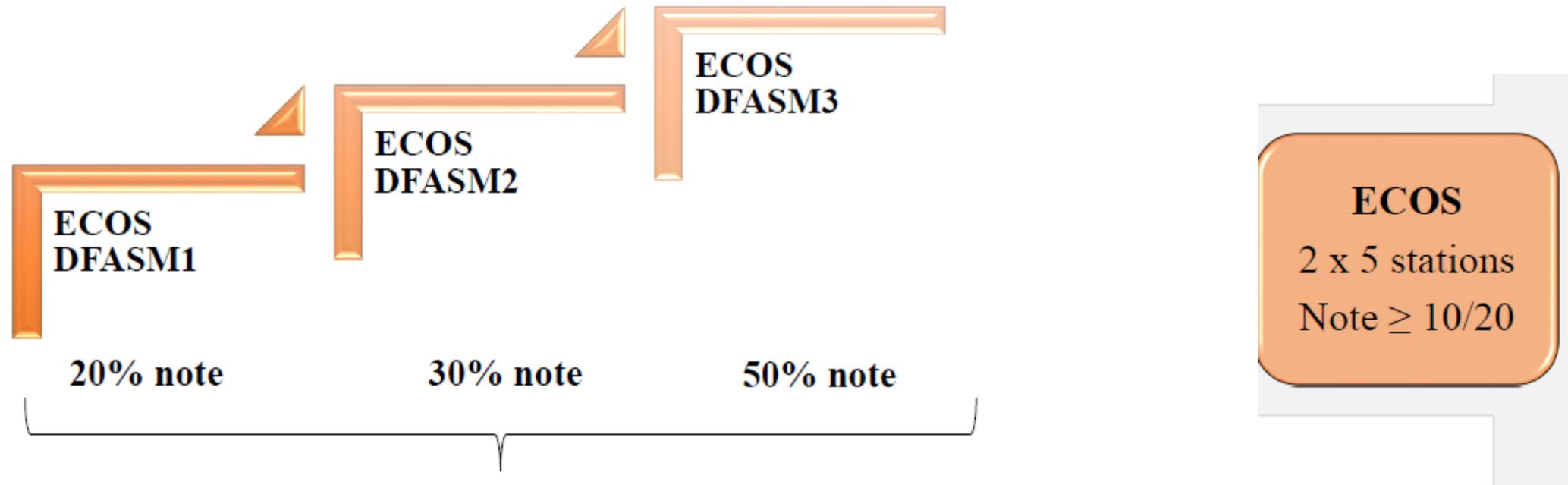
Contenu normalisé : chaque station est axée sur **un seul domaine de compétence clinique** (anamnèse, examen physique, raisonnement, communication, éthique...)

- **Situations/patients simulés et standardisés**
- **Grille d'observation/notation préétablie** : même notation
- **Seule variable = l'étudiant**



Les grands principes de la R2C ECOS

A partir des 356 situations de départ



Certificat de Compétences Cliniques : Note ECOS $\geq 10/20$

Arrêté Pédagogique (02/09/2020)

III- A l'article 20, les mots : « le certificat de compétence clinique » sont remplacés par les mots : « les examens cliniques objectifs structurés ».

Organisation des ECOS Nationaux

Art. 12. – Une commission nationale opérationnelle des ECOS (CNODE), placée sous la supervision du CNG, est définie par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Elle est chargée :

1° D'affecter chaque coordonnateur local mentionné à l'article 14 du présent arrêté dans une UFR dans le respect des conditions mentionnées à l'article R. 632-2-5-I du code de l'éducation ;

2° D'informer le jury national de l'affectation des coordonnateurs locaux désignés par le président du jury national sur proposition du président d'université dans les UFR ;

3° De recueillir auprès des UFR le nom des examinateurs locaux désignés par le président d'université :

4° De constituer les comités d'examineurs locaux par UFR conformément aux dispositions prévues par l'article R 632-2-5 du code de l'éducation ;

5° De recueillir l'attestation sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt de chaque examinateur local et de chaque participant standardisé ;

6° De recueillir auprès des UFR la liste des participants standardisés locaux désignés par le président d'université et disponibles pour participer à l'épreuve nationale d'ECOS ;

7° D'informer le jury national de la liste des participants standardisés locaux et de leur affectation dans les UFR.

SECTION 3

Déroulement des épreuves

Art. 13. – Les ECOS se déroulent lors d'une session unique dans les locaux de l'université ou à proximité de celle-ci. Pour chaque candidat, ils comportent dix stations réparties en deux circuits de cinq stations.

La durée de chaque station est déterminée par l'arrêté d'ouverture des épreuves nationales, ne peut être inférieure à sept minutes ni supérieure à dix minutes et est identique pour tous les candidats au plan national.

Chaque candidat prend connaissance du scénario relatif à chaque station en entrant dans la salle.

La valeur minimale mentionnée au III de l'article R. 632-2-3 du code de l'éducation de la note attribuée correspondant à la somme des notes uniques obtenues à chacune des 10 stations doit être égale ou supérieure à 10/20.

Cette note constitue un des éléments du dossier mentionné à l'article R. 632-2-7 permettant de participer à la procédure nationale d'appariement mentionnée au même article.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à la note minimale de 10/20 mentionnée au présent arrêté ne bénéficient d'aucune seconde session. Ils sont autorisés à se présenter à la session des ECOS de l'année universitaire suivante. Les étudiants concernés se reinscrivent à l'université en troisième année de deuxième cycle des études de médecine. Les stages effectués au cours de cette année supplémentaire ne donnent pas lieu à validation.

Organisation des ECOS Nationaux

II. – Dans chaque université chargée de l'organisation d'ECOS, le coordonnateur local mentionné au II de l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation s'assure de la bonne organisation des épreuves, de la neutralité et de l'équité de traitement des candidats. Il s'assure notamment de la bonne répartition des examinateurs et patients standardisés mentionnés au III du présent article et de l'absence de conflit d'intérêt. Ne peuvent être désignées comme examinateur les personnes qui ont un lien de parenté en ligne directe ou en ligne collatérale, jusqu'au deuxième degré compris, avec l'un des candidats ainsi que les personnes ayant des charges électives nationales.

Il s'appuie sur une équipe d'organisation locale qui n'a pas accès à la grille nationale d'évaluation ou aux contenus d'épreuves.

Il rapporte au président du jury national toute anomalie ou difficulté rencontrée lors du déroulement des ECOS.

III. – Un comité d'examineurs local, supervisé par le coordonnateur local, est constitué dans chaque université ou établissement organisant des ECOS.

Chaque année, les examinateurs sont désignés en début d'année universitaire par le président de l'université selon des modalités précisées à l'article 15 du présent arrêté. Au moins 50 % des membres du comité doivent être extérieurs à l'université où se déroulent les ECOS et provenir d'au moins deux universités différentes.

Le comité d'examineurs local est chargé d'évaluer chaque station des ECOS organisée dans une université. Pour l'évaluation de chaque station des ECOS, ce comité se constitue en groupes d'examineurs composés de deux examinateurs.

A ce titre, chaque examinateur accueille l'étudiant au niveau de la station. Il supervise et analyse les actions de l'étudiant durant l'épreuve liée à la station et attribue une note établie à partir d'une grille nationale standardisée d'évaluation par grands domaines d'apprentissage. Il signale au coordonnateur local tout problème survenu.

Les évaluations sont transmises au jury national mentionné à l'article 17 du présent arrêté par les deux examinateurs et sous la supervision du coordonnateur local par l'intermédiaire d'un lien internet sécurisé.

Organisation des ECOS Nationaux

10. Le jury national des épreuves et le jury des épreuves

Art. 15. – Chaque année universitaire, le président de l'université fixe la liste des examinateurs locaux mentionnés au II de l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation chargés d'évaluer chacune des dix stations des ECOS.

Ces examinateurs sont désignés parmi les professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers et les praticiens hospitaliers titulaires formés à la pédagogie rattachée à une UFR de médecine de l'université ou à une composante de celle-ci qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation.

JURY DES ÉPREUVES

Art. 17. – Le jury national des épreuves dématérialisées et des ECOS mentionné à l'article R. 632-2-5 du code de l'éducation est nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. Il comprend :

- 1° Un président et deux vice-présidents sur proposition du président du conseil scientifique en médecine ;
- 2° Deux représentants du conseil scientifique en médecine nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition de son président ;
- 3° Un membre titulaire et un membre suppléant par UFR de médecine ou par composante qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation pour les épreuves dématérialisées ;
- 4° Un membre titulaire et un membre suppléant par UFR de médecine ou par composante qui assure cette formation au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation pour les ECOS. Ce membre titulaire prend la dénomination de coordinateur local et est affecté au sein d'une autre université.

Le parcours

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Art. 20. – Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base d'un dossier, dont les modalités de constitution et d'examen sont définies à l'article 21 du présent arrêté.

Art. 21. – I. – Chaque candidat transmet à l'université les différents éléments de son parcours de formation, accompagnés des pièces justificatives nécessaires à la vérification des éléments déclarés. Les universités sont chargées de conserver les pièces justificatives fournies.

II. – Ces dossiers sont examinés par l'université d'inscription du candidat sur la base d'une grille nationale de valorisation du parcours de formation, qui est commune à tous les dossiers examinés, comprend une pluralité de critères non-discriminatoires et figure en annexe au présent arrêté.

Chaque dossier obtient un nombre total de points égal à la somme des points acquis pour chacun de ces critères. Chaque dossier se voit alors attribuer une note, dont la valeur maximale est de 60.

III. – Après validation par le directeur d'UFR, les universités font remonter au CNG selon un format standardisé défini par celui-ci et de façon sécurisée la note attribuée à chaque candidat au titre du parcours de formation afin de lui permettre de participer à la procédure nationale d'appariement mentionnée à l'article R. 632-2-1 du code de l'éducation.

Les modalités de valorisation des éléments du parcours de formation spécifiques aux candidats visés au 2° du II de l'article R. 632-2 du code de l'éducation seront précisées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

IV. – Pour les élèves médecins des écoles du service de santé des armées, les différents éléments mentionnés au I du présent article sont transmis après accord de l'autorité militaire.

Art. 22. – Le directeur central du service de santé des armées, la directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

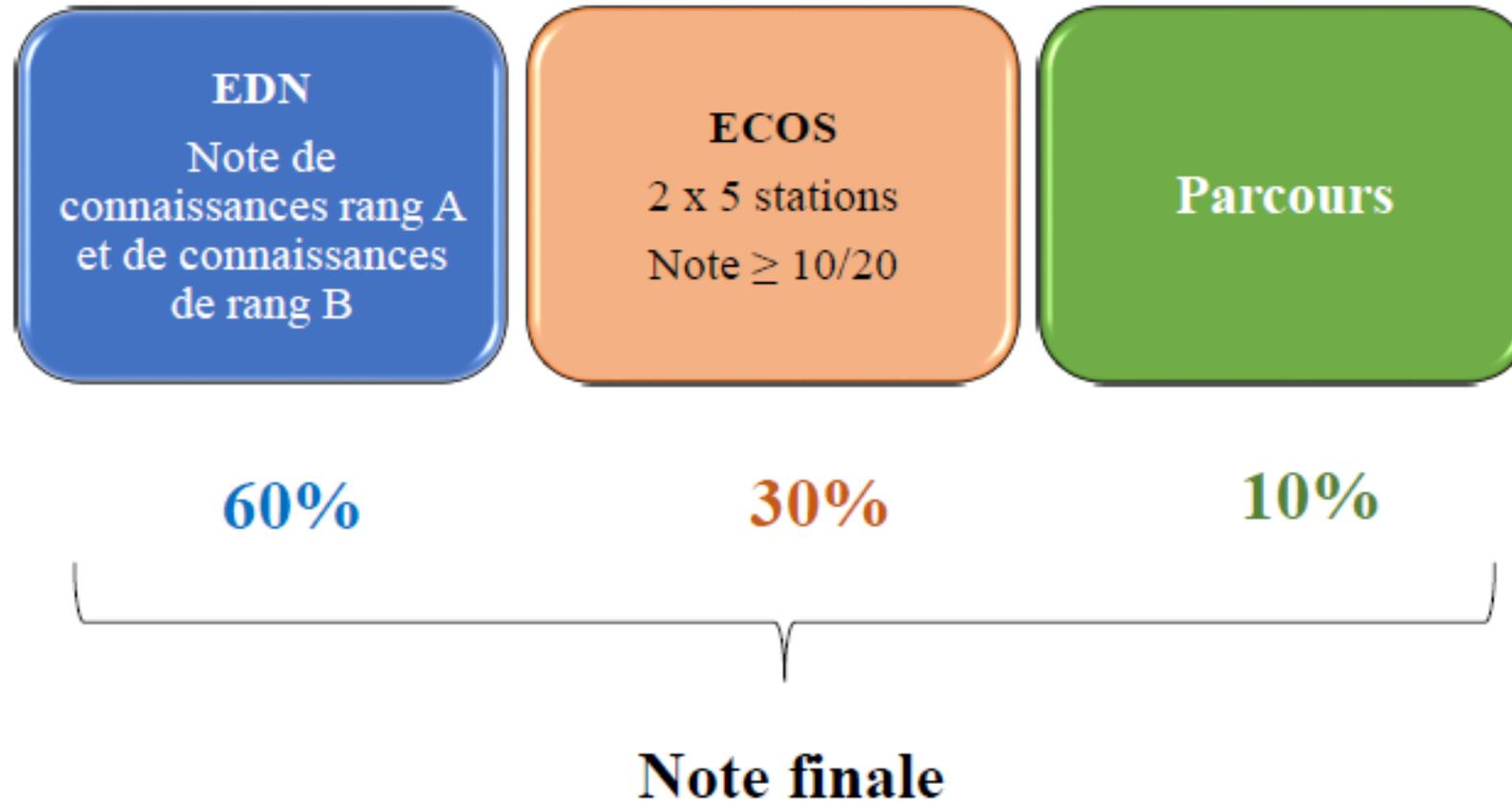
Fait le 21 décembre 2021.

ANNEXE

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'une UE supplémentaire facultative	Attestation de validation de l'UE	10 (40 points max)
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1 ^o et 2 ^o de l'article R631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'un master 1	Attestation de réussite du master 1	40
	Validation d'un master 2	Attestation de réussite du master 2	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite du doctorat	60
	Publication d'un article dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement	Validation d'une UE d'engagement associatif (fonctions associatives, électives, projets spécifiques...)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement social : engagement civique, social...	Attestation de validation de l'UE	40
	Participation aux réserves opérationnelles (SSA, MSS)	Attestation de validation de la formation	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h (30 points max)
Mobilité Linguistique	Stage ERASMUS 12 mois	Attestation de validation de stage	60
	Stage ERASMUS 6 mois	Attestation de validation de stage	40
	Stage mobilité courte hors subdivision (durée minimale d'1 mois)	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'1 mois)	Attestation de validation de stage	20
	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Certification	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Certification	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Certification	30

Les grands principes de la R2C Note finale



Procédures d'appariements

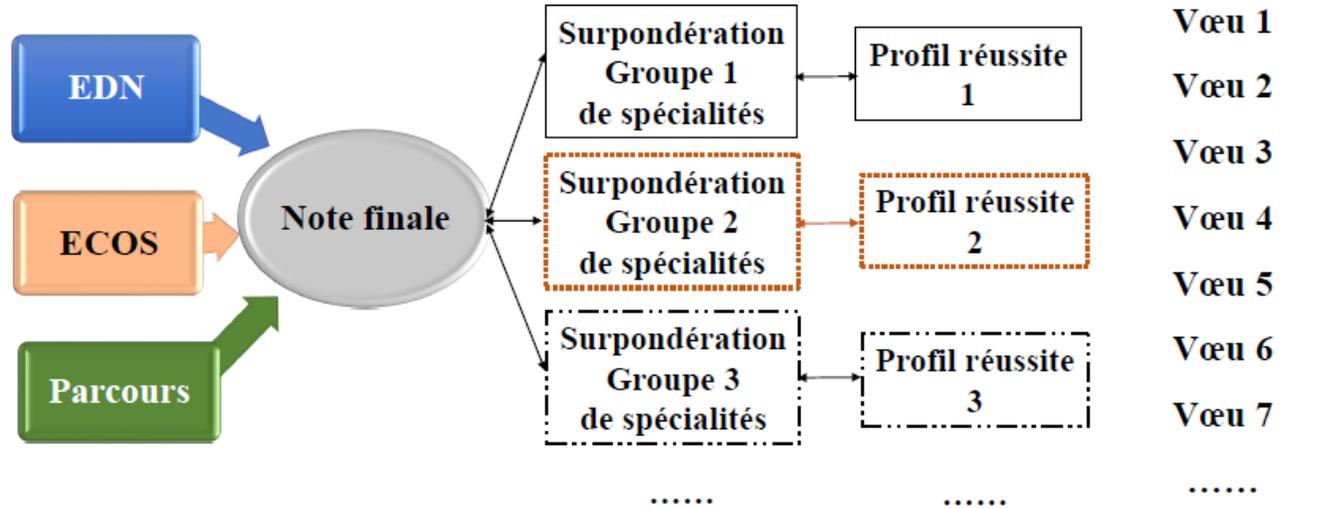
SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES	MÉDECINE DE L'AIGU	MÉDECINE D'INVESTIGATION	SANTÉ PUBLIQUE – SANTÉ AU TRAVAIL – MÉDECINE LÉGALE	AUTRES SPÉCIALITÉS MÉDICALES (HORS MÉDECINE GÉNÉRALE)	MÉDECINE GÉNÉRALE																																															
Chirurgie 1. Tête et cou <table border="1"> <tr><td>Ophtalmologie</td><td>20</td><td rowspan="6">52</td></tr> <tr><td>ORL</td><td>21</td></tr> <tr><td>Chirurgie maxillo faciale</td><td>18</td></tr> <tr><td>Chirurgie orale</td><td>6</td></tr> <tr><td>Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique</td><td>7</td></tr> <tr><td>Neurochirurgie</td><td>11</td></tr> </table>	Ophtalmologie	20	52	ORL	21	Chirurgie maxillo faciale	18	Chirurgie orale	6	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	7	Neurochirurgie	11	Médecine de l'aigu <table border="1"> <tr><td>Anesthésie réanimation</td><td>59</td><td rowspan="3">81</td></tr> <tr><td>Médecine intensive réanimation</td><td>55</td></tr> <tr><td>Médecine d'urgence</td><td>57</td></tr> </table>	Anesthésie réanimation	59	81	Médecine intensive réanimation	55	Médecine d'urgence	57	Médecine investigation 1 <table border="1"> <tr><td>Radiologie et imagerie médicale</td><td>55</td><td rowspan="3">90</td></tr> <tr><td>Médecine nucléaire</td><td>12</td></tr> <tr><td>Anatomie et cytologie pathologiques</td><td>39</td></tr> </table>	Radiologie et imagerie médicale	55	90	Médecine nucléaire	12	Anatomie et cytologie pathologiques	39	Santé publique, santé au travail – Médecine légale <table border="1"> <tr><td>Santé publique</td><td>42</td><td rowspan="3">64</td></tr> <tr><td>Médecine et santé au travail</td><td>19</td></tr> <tr><td>Médecine légale et expertises médicales</td><td>10</td></tr> </table>	Santé publique	42	64	Médecine et santé au travail	19	Médecine légale et expertises médicales	10	Endocrinologie – Gynécologie médicale <table border="1"> <tr><td>Endocrinologie-Diabétologie Nutrition</td><td>32</td><td rowspan="2">52</td></tr> <tr><td>Gynécologie médicale</td><td>26</td></tr> </table>	Endocrinologie-Diabétologie Nutrition	32	52	Gynécologie médicale	26	Médecine générale <table border="1"> <tr><td>Médecine générale</td><td>71</td><td>71</td></tr> </table>	Médecine générale	71	71					
Ophtalmologie	20	52																																																		
ORL	21																																																			
Chirurgie maxillo faciale	18																																																			
Chirurgie orale	6																																																			
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	7																																																			
Neurochirurgie	11																																																			
Anesthésie réanimation	59	81																																																		
Médecine intensive réanimation	55																																																			
Médecine d'urgence	57																																																			
Radiologie et imagerie médicale	55	90																																																		
Médecine nucléaire	12																																																			
Anatomie et cytologie pathologiques	39																																																			
Santé publique	42	64																																																		
Médecine et santé au travail	19																																																			
Médecine légale et expertises médicales	10																																																			
Endocrinologie-Diabétologie Nutrition	32	52																																																		
Gynécologie médicale	26																																																			
Médecine générale	71	71																																																		
Chirurgie 2. Hors Tête et cou <table border="1"> <tr><td>Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire</td><td>18</td><td rowspan="8">99</td></tr> <tr><td>Chirurgie vasculaire</td><td>4</td></tr> <tr><td>Chirurgie viscérale et digestive</td><td>27</td></tr> <tr><td>Chirurgie pédiatrique</td><td>12</td></tr> <tr><td>Gynécologie obstétrique</td><td>31</td></tr> <tr><td>Urologie</td><td>17</td></tr> <tr><td>Chirurgie orthopédique et traumatologique</td><td>14</td></tr> </table>	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	18	99	Chirurgie vasculaire	4	Chirurgie viscérale et digestive	27	Chirurgie pédiatrique	12	Gynécologie obstétrique	31	Urologie	17	Chirurgie orthopédique et traumatologique	14		Médecine investigation 2 <table border="1"> <tr><td>Biologie médicale</td><td>65</td><td rowspan="2">73</td></tr> <tr><td>Génétique médicale</td><td>12</td></tr> </table>	Biologie médicale	65	73	Génétique médicale	12	Santé publique, santé au travail – Médecine légale <table border="1"> <tr><td>Santé publique</td><td>42</td><td rowspan="3">64</td></tr> <tr><td>Médecine et santé au travail</td><td>19</td></tr> <tr><td>Médecine légale et expertises médicales</td><td>10</td></tr> </table>	Santé publique	42	64	Médecine et santé au travail	19	Médecine légale et expertises médicales	10	Spécialités médicales transversales <table border="1"> <tr><td>Gériatrie</td><td>23</td><td rowspan="7">100</td></tr> <tr><td>Médecine interne et immunologie clinique</td><td>31</td></tr> <tr><td>Maladies infectieuses et tropicales</td><td>37</td></tr> <tr><td>Allergologie</td><td>8</td></tr> <tr><td>Dermatologie et vénéréologie</td><td>22</td></tr> <tr><td>Rhumatologie</td><td>23</td></tr> </table>	Gériatrie	23	100	Médecine interne et immunologie clinique	31	Maladies infectieuses et tropicales	37	Allergologie	8	Dermatologie et vénéréologie	22	Rhumatologie	23	Hématologie – Oncologie - HGE <table border="1"> <tr><td>Hématologie</td><td>25</td><td rowspan="3">81</td></tr> <tr><td>Oncologie</td><td>39</td></tr> <tr><td>Hépatogastroentérologie</td><td>32</td></tr> </table>	Hématologie	25	81	Oncologie	39	Hépatogastroentérologie	32
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	18	99																																																		
Chirurgie vasculaire	4																																																			
Chirurgie viscérale et digestive	27																																																			
Chirurgie pédiatrique	12																																																			
Gynécologie obstétrique	31																																																			
Urologie	17																																																			
Chirurgie orthopédique et traumatologique	14																																																			
Biologie médicale	65		73																																																	
Génétique médicale	12																																																			
Santé publique	42	64																																																		
Médecine et santé au travail	19																																																			
Médecine légale et expertises médicales	10																																																			
Gériatrie	23	100																																																		
Médecine interne et immunologie clinique	31																																																			
Maladies infectieuses et tropicales	37																																																			
Allergologie	8																																																			
Dermatologie et vénéréologie	22																																																			
Rhumatologie	23																																																			
Hématologie	25		81																																																	
Oncologie	39																																																			
Hépatogastroentérologie	32																																																			
				Pédiatrie <table border="1"> <tr><td>Pédiatrie</td><td>84</td><td>84</td></tr> </table>	Pédiatrie	84	84																																													
Pédiatrie	84	84																																																		
				Psychiatrie - Neurologie - MPR <table border="1"> <tr><td>Psychiatrie</td><td>34</td><td rowspan="3">84</td></tr> <tr><td>Neurologie</td><td>43</td></tr> <tr><td>Médecine physique et de réadaptation</td><td>21</td></tr> </table>	Psychiatrie	34	84	Neurologie	43	Médecine physique et de réadaptation	21	Cardiologie – Médecine vasculaire Pneumologie - Néphrologie <table border="1"> <tr><td>Médecine cardiovasculaire</td><td>30</td><td rowspan="4">68</td></tr> <tr><td>Médecine vasculaire</td><td>15</td></tr> <tr><td>Pneumologie</td><td>24</td></tr> <tr><td>Néphrologie</td><td>23</td></tr> </table>	Médecine cardiovasculaire	30	68	Médecine vasculaire	15	Pneumologie	24	Néphrologie	23																															
Psychiatrie	34	84																																																		
Neurologie	43																																																			
Médecine physique et de réadaptation	21																																																			
Médecine cardiovasculaire	30	68																																																		
Médecine vasculaire	15																																																			
Pneumologie	24																																																			
Néphrologie	23																																																			

→ Diffusion prochaine de la liste des items pour chaque groupe

Adapté d'après la catégorisation RIASEC, Abbiati & Pelaccia Mai 2019

Procédures d'appariements

Procédure d'appariement



Vœux de l'étudi

- Vœu 1
- Vœu 2
- Vœu 3
- Vœu 4
- Vœu 5
- Vœu 6
- Vœu 7
-

Procédure d'appariement

44 DES

* Répartition dans des groupes de spécialités
* Nombre de groupes ?

13 groupes

367 items de connaissances

1 item =

X intitulés de connaissances de rang A

X intitulés de connaissances de rang B

Pondération questions

* Intitulés connaissances de rang A

* Surpondération intitulés connaissances de rang B

* Quels coefficients ?

50 – 100 items discriminants par groupe

Mise en place de la R2C à l'UPEC : Nouveaux items ECN et nouvelles modalités docimologiques

Hiérarchisation des items (étudiants et enseignants)

Item 25. GROSSESSE EXTRA-UTÉRINE

Rang A : Définition

Objectif : Définition de la Grossesse Extra-utérine (GEU)

Rang B : Physiopathologie

Objectif : Evolution naturelle de la GEU

Rang B : Prévalence, épidémiologie

Objectif : Incidence de la GEU et facteurs de risque

Rang A : Diagnostic positif

Objectif : Diagnostic clinique de la GEU et diagnostic différentiel en cas de douleurs pelviennes et/ou de métrorragies

Rang A : Identifier une urgence

Objectif : Connaître les signes cliniques nécessitant une prise en charge en urgence

Rang A : Examens complémentaires

Objectif : Connaître les examens complémentaires à demander devant une suspicion de GEU

Rang A : Examens complémentaires

Objectif : Evolution du dosage sanguin de Beta HCG et diagnostic de GEU

Rang B : Examens complémentaires

Objectif : Bilan biologique pré opératoire en cas de diagnostic de GEU

Rang B : Prise en charge

Objectif : Principe du traitement chirurgical en cas de diagnostic positif de GEU

Intégration des nouveaux items aux modules DFASM1 et DFASM2 (ppt sonorisées)

N° 10. Approches transversales du corps

N° 17. Télémedecine, télésanté et téléservices en santé.

N° 22. Maladies rares

Nouveau format des épreuves facultaires (DFASM1 et DFASM2)

Par épreuve T1 T2 T3 pour tous les Modules

- 5 mini DP de 7 QI =15 au total
- 8 QROC (incluant zones à pointer)
- 15 QI (environ 50% QI contexte riche et 50% one best answer)
- 3KFP de 2 questions
- **PAS DE TCS**

Tuto pour les enseignants (nouvelles modalités docimologiques)



Nouvelles modalités docimologiques applicables à la promotion DFASM1 actuelle (ECNNF) et au DFASM1 de l'année 2021 - 2022 (EDN)

Vincent AUDARD, Françoise BOTTEREL, Sébastien GALLIEN

I/ Contexte général

Réforme du 2^{ème} cycle des études médicales = Réforme dite R2C

- La R2C vise à mettre en place un **curcus rénové** où les **connaissances** doivent avant tout aider les étudiants à développer leurs **compétences**,
- L'**approche par compétences** implique de passer du paradigme d'enseignement au paradigme d'apprentissage. Dans le premier, ce qui compte, c'est la façon dont l'enseignant fait cours. Dans le second, ce qui est important, c'est ce que l'**étudiant apprend** et sa **capacité à utiliser ce qu'il a appris**,
- Faire en sorte que les connaissances apprises soient **mobilisables** en milieu professionnel,
- **Les connaissances sont et restent le socle naturel des compétences.**

Les Etudiants ne sont interrogés que sur les connaissances de rang A et de rang B
++++

Année universitaire 2021/2022	Etudes médicales Calendrier DFASM1
Organisation des enseignements	Secrétaire pédagogique du DFASM 1
	MONIQUE DA SILVA

SEPTEMBRE- OCTOBRE	
---------------------------	--

Mardi 07 septembre 2021	Choix des stages (Diosel)
Vendredi 10 septembre 2021	Pré rentrée à 14h - Amphi 1-2-3
A partir du 06 Septembre 2021	Début des enseignements
<u>A partir du 13 Septembre 2021</u>	<u>Début des stages du trimestre 1</u>

NOVEMBRE-DECEMBRE	
--------------------------	--

Dates communiquées ultérieurement	Choix des stages du 2ème trimestre (Diosel)
Lundi 15 Novembre au Vendredi 19 Novembre 2021	Semaine de révision
<u>Lundi 22 Novembre au Vendredi 26 Novembre 2021</u>	<u>Examens trimestre 1 session 1</u>
A partir du Lundi 29 Novembre 2021	Début des stages du trimestre 2
Consulter e-campus	Résultats trimestre 1
Du Vendredi 17 décembre 2021 au soir au Lundi 03 janvier 2022	Fermeture de l'université

JANVIER- FEVRIER	
-------------------------	--

Lundi 3 janvier 2022	Reprise des enseignements
Dates communiquées ultérieurement	Choix des stages du 3ème trimestre (Diosel)
Lundi 14 Février au Vendredi 18 Février 2022	Semaine de révision
<u>Lundi 21 Février au Vendredi 25 Février 2022</u>	<u>Examens trimestre 2 session 1</u>
A partir du Lundi 28 Février 2022	Début des stages du trimestre 4

MARS- AVRIL	
--------------------	--

Consulter e-campus	Résultats trimestre 2
Dates communiquées ultérieurement	Choix des stages du 4ème trimestre (Diosel)

MAI	
------------	--

Lundi 02 Mai au Vendredi 06 Mai 2022	Semaine de révision
Lundi 09 Mai au Vendredi 13 Mai 2022	Examens trimestre 3 session 1
<u>A partir du 16 Mai 2022</u>	<u>Début des stages du trimestre 4</u>
A partir du 16 Mai 2022	Début des Conférences

JUIN - JUILLET	
-----------------------	--

Du lundi 27 Juin au vendredi 01 Juillet 2021	Semaine de révision
<u>Lundi 04 Juillet au Vendredi 08/07/2022</u>	<u>Examens session 2</u>
Dates communiquées ultérieurement	Choix des stages du trimestre 1 (Diosel)
Consulter e-campus	Résultats Session 2

Mise en place de la R2C : ECOS et situations cliniques de départ)

- **ECOS**

2020/2021 Groupe de travail initial ECOS : 15 enseignants (disciplines DFASM1) Dr Mongardon

- 180 étudiants en DFASM 1
- 6 stations dédoublées (patient = enseignant HU ou acteur)
- ECOS « blanc » : printemps 2021
- ECOS facultaires : juillet 2021

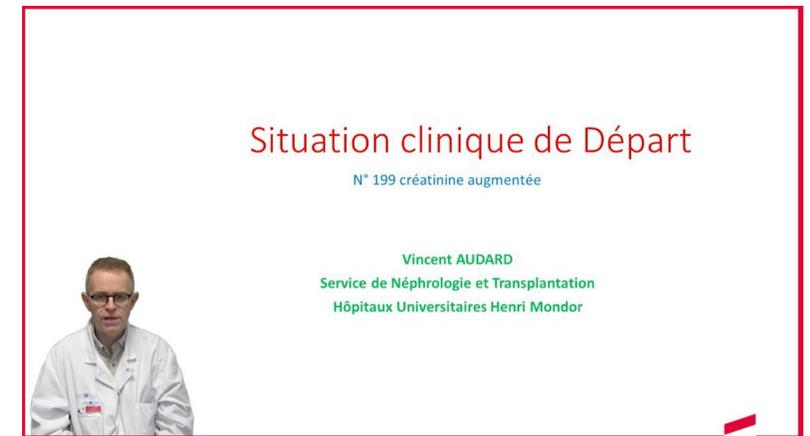
2021/2022 Groupe de travail initial ECOS : 30 enseignants (disciplines DFASM1 ET DFASM2)

- ECOS Facultaire pour DFASM1 et DFASM2
- 12 Mai 2022 (DFASM1)
- 21 Juin 2022 (DFASM2)

Situations cliniques de départ

- 271/ 356 Vignettes filmées ou PPT sonorisés
- Implication de l'ensemble des disciplines
- 10 à 15 diapos
- 5-10 minutes

Dr Dubory Eymard et Michel



Cette année, les ECOS validants auront lieu à la fois pour les étudiants de DFASM1 (**journee du 12 Mai 2022**) et ceux de DFASM2 (**journee du 21 juin 2022**).

Cette nouvelle modalite d'evaluation des competences remplace dorénavant la traditionnelle epreuve de fin d'annee universitaire dite « des vignettes » pour les étudiants de DFASM1 et ceux de DFASM2.

En pratique avec deux epreuves d'ECOS, la mobilisation des enseignants des différents services de notre UFR est de nouveau indispensable et nécessaire pour le bon déroulement de ces epreuves (trois enseignants par station dont un joue le rôle du patient et deux évaluent l'étudiant avec une grille de notation prédéfinie).

Nous vous demandons dès à présent de solliciter vos collègues statutaires et non statutaires pour participer à ces épreuves et nous reviendrons rapidement vers vous pour vous demander un nombre d'enseignants nécessaires pour votre discipline, en fonction des effectifs HU statutaires et non statutaires de chaque discipline, au sein de notre UFR

Remerciements

Guillaume Carteaux responsable des ateliers de Simulation

Nicolas Mongardon et Joseph Touma, Responsables de la mise en place des ECOS en DFASM1

Marie Laurent Lola Corsin David Sibon Amaury Broussier Responsables de la mise en place des ECOS en DFASM1 au sein de de l'UFR de Santé Paris Est Créteil

Examens Cliniques Objectifs et Structurés **UPEC et national**

**A terme le projet est de faire des ECOS tous les ans aux
DFASM1 ET DFAMS2 ET DFASM3 (effectif HU assez conséquent ...)**

5 stations par an

20% en DFASM1

30% en DFASM2

50% en DFASM3

Note finale remplace le CCC

Examens Cliniques Objectifs et Structurés

- ▶ Une 6^{ème} année consacrée aux stages et à l'évaluation des compétences
- ▶ Reposant sur les ECOS : examens cliniques à objectifs structurés (350 situations de départ clinique)
- ▶ Les ECOS devront donc être progressivement mis en place dans chaque année du 2^{ème} cycle pour permettre la formation des étudiants
- ▶ Un examen (national) comptant pour le matching sera organisé fin de DFASM3

Conclusion R2C à l'UPEC

- Nouvelle docimologie appliquée dès l'année universitaire en cours en dehors zones à pointer (non fonctionnelles sur SIDES UNESS mais conférence d'imagerie dédiée en Mai pour les DFASM₁) Epreuves facultaires adaptées à ECN NF et EDN
- Début des ECOS depuis un an mobilisation des enseignants indispensables (2 promos cette année) CCC sera remplacé dès l'année prochaine par ECOS (MDC)
- Calendrier raccourci car volonté de permettre aux étudiants de DFASM₁ de réaliser un second tour cet été sur les disciplines de DFASM₁ puis l'année prochaine sur celles de DFASM₂ et enfin un dernier tour sur l'ensemble du programme des EDN (responsabilité Pr Sbidian et Pr Lecorvoisier)
- En cours
 - Quid des TCS ?
 - L'année post EDN ?
 - Dédiée à la préparation des ECOS
 - Stages journaliers
 - Ateliers de simulation (équipe du CHIC et plateforme Mondor)
 - Valorisation du parcours Master etc etc

Prospective HU et Révision des effectifs 2023

Composition du GPHU

Président: B Maitre

Membres votants:

N de Angelis MCU

V Audard PU

C Chouaid PU

AC Bachoud Levy PU

C Barau MCU

JW Decousser PU

R Epaud PU

P Fanen PU

CH Flouzat-Lachaniette PU

P Gaulard PU

M Khellaf PU

M Laurent MCU

N Lellouche PU

A Pelissolo PU (secrétaire)

N de Prost PU

V Tacher PU

C Tournigand PU

Membres invités:

- Doyen de la Faculté (P Wolkenstein)

- Vice Doyenne Pédagogie (O Wagner Ballon)

- Assesseur Pédagogie HU (F Botterel)

- Assesseur Recherche (F Relaix)

- Assesseur Affaires académiques (F Canoui-Poitrine)

- Assesseur Territoire universitaire (A Mekontso Dessap)

- Représentant des HU du CHIC (B Haddad)

- Directeur de l'IMRB (J Boczkowski)

- Président de la CMEL GH Mondor (B Godeau)

- Président de la CME CHIC (B Haddad)

REUNIONS GPHU: 13/05, 04/07, /09 ...

PU-PH - 2023

CARDIOLOGIE

CHIRURGIE VASCULAIRE

ORL

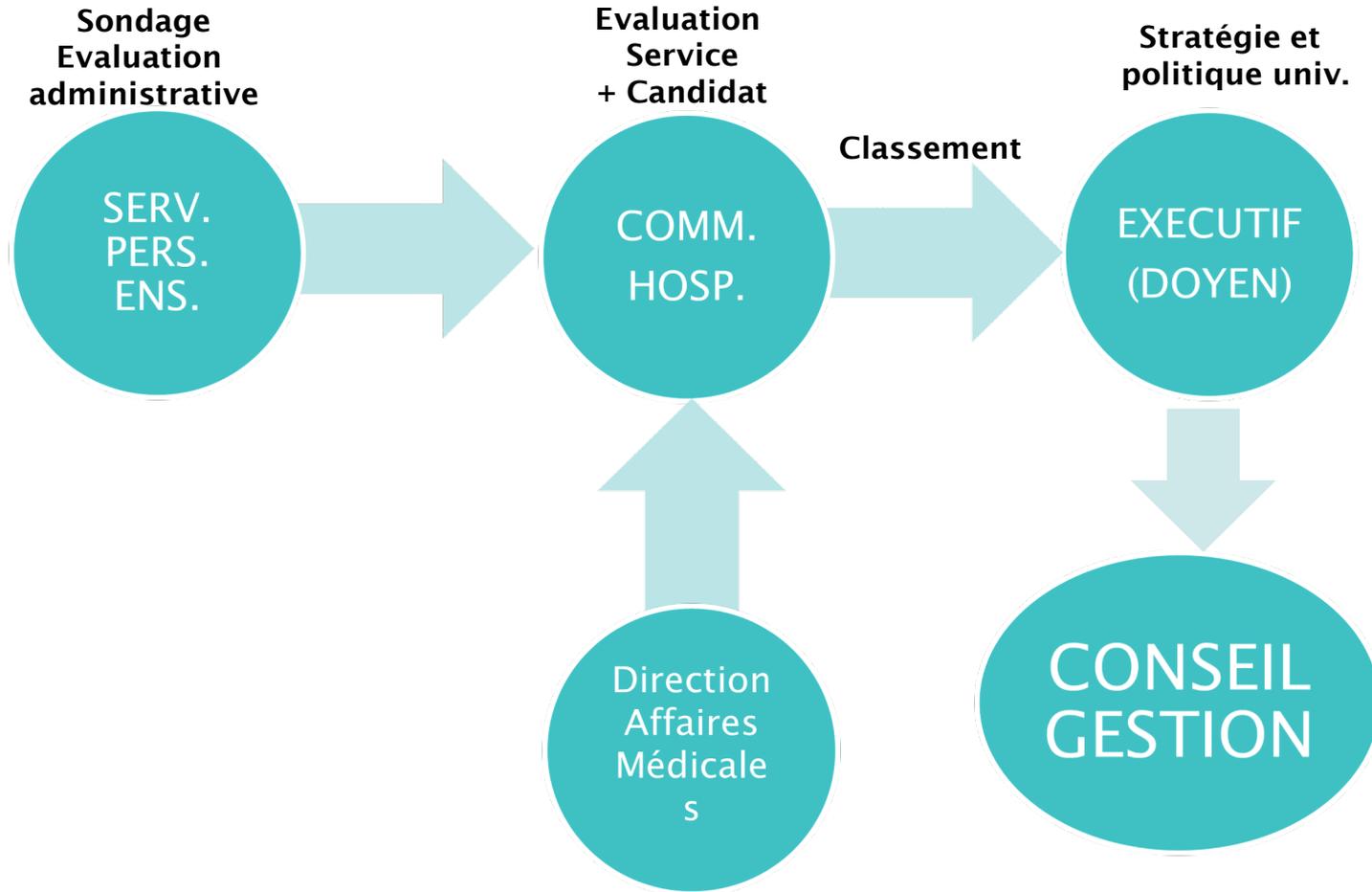
Commission hospitalière

2022-2023

COMPOSITION

Nom	Pôle → DMU	Hôpital
Pr MEKONTSO DESSAP	CARAVAN → MEDECINE	HMN
Pr ITTI	FIT → FITI	HMN
Pr PELISSOLO	IMPACT	ACH
Pr DESGRANGES	CARAVAN → CARE	HMN
Dr CALDERARO	BIOLOGIE	HMN
Pr EPAUD		CHIC
Pr MAITRE	GPHU	HMN
Pr BARTOLUCCI	MINGUS → MEDECINE	HMN
Pr AUDARD	CITI → MEDECINE	HMN
Pr FLOUZAT-LACHANIETTE	NEUROLOC → CARE	HMN
Pr CANOUI POITRINE	VERDI → SRVP	HMN
Pr BOTTEREL	BIOLOGIE	HMN

FONCTIONNEMENT



Effectifs constants

Situations hospitalières critiques

Stratégie et politique universitaire

- **Coordination diverses « offres » assistants**

Assistants spécialistes (hôpital), CCAssocié contingent (ministère), Contrats LRU (université), Bourse collègue médecine...

- **La justification du maintien CCA/AHU/CCU en cas d'abondement GPHU ne concerne pas:**

- Remplacement HU (suite départ, retraite ou fin consultanat...); délai raisonnable (3 ans)
- Déjà PHU, MCUPH/MCMG sur le site

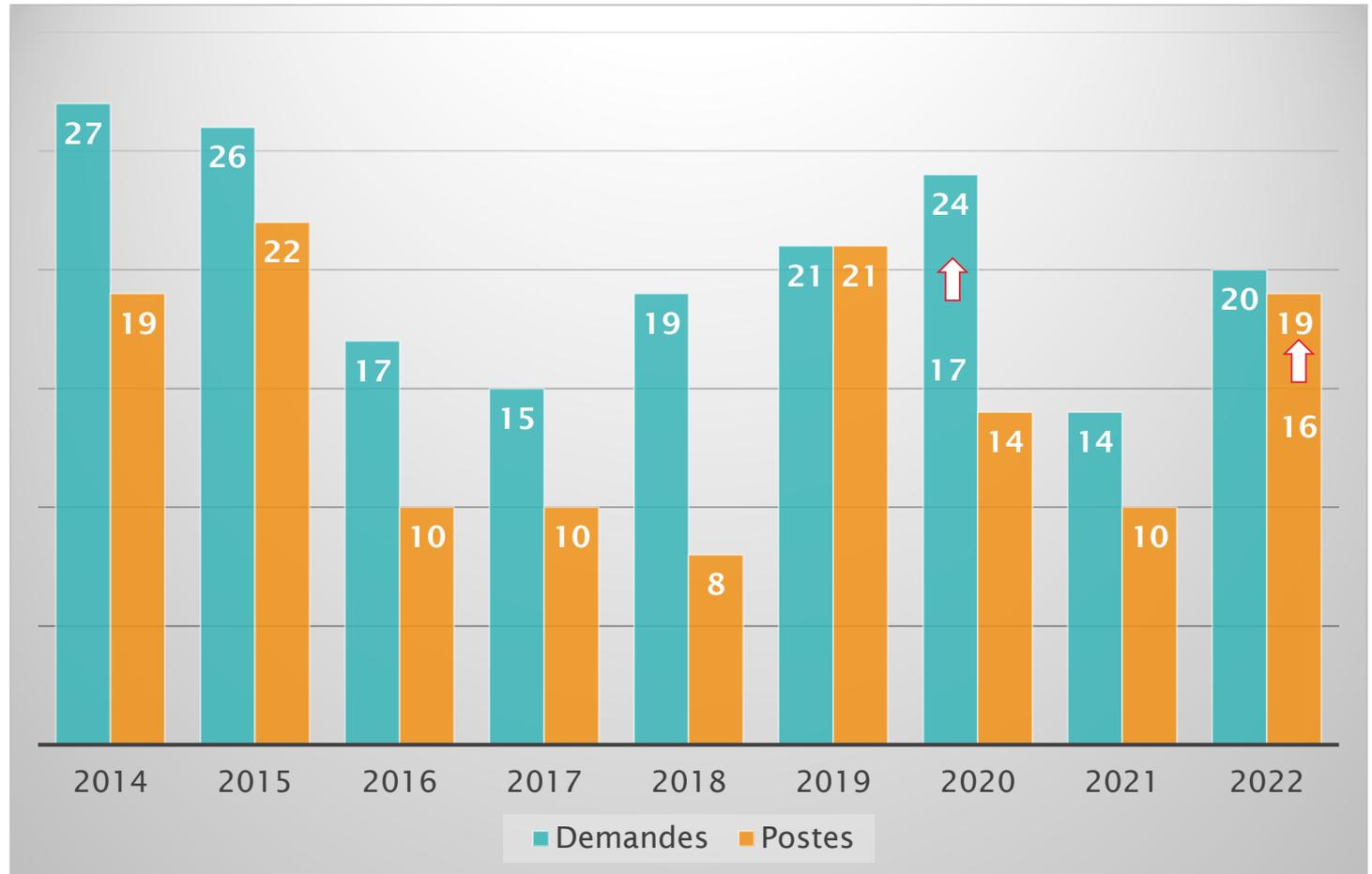
CRITERES D'EVALUATION (NON EXHAUSTIFS)

SERVICE

- Effectifs du service
- Activités d'enseignement
- Activités de recherche
- Activités hospitalières

CANDIDAT

- CV
- **Projet**
Recherche, soins, enseignement



20 DEMANDES

3 FHU	7 REDEPLOIEMENTS /MAINTIENS	6 PRETS	3 CONVENTIONS ARS
SENEC (Derumeaux)	Santé publique	Ana. Path.	Psychiatrie
TRUE (Grimbert)	Physiologie	Radiologie	Recherche
ADAPT (Leboyer)	Pédiatrie (Néonat.)	Hémato bio (MAD OWB)	Méd. générale
	Pédiatrie	Chir. plast.	
	Urologie	Urologie	
	Gastro. Enterol.	Gastro. Enterol.	
	Santé au travail		
1 CHANGEMENT DE DISCIPLINE		Immunologie biologique → Hématologie biologique	

SENEC (Derumeaux)	Favorable
TRUE (Grimbert)	Favorable
ADAPT (Leboyer)	Favorable

ARBITRAGES REDEPLOIEMENTS et MAINTIENS

Santé publique	Convention ARS recherche
Physiologie	Favorable pour maintien
Pédiatrie (Néonat.)	Favorable pour prêt
Pédiatrie	Favorable pour prêt
Urologie	Favorable pour maintien
Gastro. Enterol.	Favorable pour maintien
Santé au travail	Défavorable (pas de candidat)

ARBITRAGES PRETS

Ana. Path.	Favorable
Radiologie	Favorable
Hémato bio (MAD OWB)	Favorable sous réserve financement MAD
Urologie	Favorable
Gastro. Enterol.	Favorable
Chir. plast.	Favorable

CONVENTIONS ARS

MEDECINE GENERALE	Favorable
PSYCHIATRIE	Favorable
RECHERCHE	Favorable pour Santé Publique

FAVORABLE

Immunologie biologique → Hématologie biologique
Accord des 2 disciplines (prolongation 1 an)

www.u-pec.fr

Armand Mekontso Dessap
Commission hospitalière

armand.dessap@aphp.fr
Tél. 0149812389
Fax 0149814943

Un degré pour une planète en paix

Le contexte actuel de guerre en Ukraine a remis au premier plan la question de la dépendance et de la sécurité énergétiques. De nombreuses mesures sont discutées par les autorités sur le versant de l'offre, notamment la diversification des sources.

Il semble tout aussi important de travailler dans l'immédiat à l'échelon local sur la demande, notamment la sobriété en matière de chauffage. Le relevé récent des températures dans les salles de notre faculté retrouvait entre 20°C et 23°C, bien au-delà de la cible de 19°C, pour une température extérieure à 12°C.

Après concertation avec les différents acteurs du site, l'exécutif a entrepris un ajustement progressif. Dans un premier temps, la baisse d'un degré du chauffage central a été réalisée, pour un objectif de température entre 19 et 22°C, puis désormais, un ajustement salle par salle sera effectué, pour un objectif général à 19°C lorsque la température extérieure est basse et le chauffage actif.

Cette démarche est pertinente à la fois dans l'instant et sur le long terme. Elle est en accord avec la démarche de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale de notre faculté et de notre université. Nous savons pouvoir compter sur la force de notre engagement collectif.